

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
avec le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles



SOMMAIRE

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : DURÉE	5
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES	5
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION	22
ARTICLE 5 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	30
5.1 - LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	30
5.2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTAGÉS ET MESURES OPÉRATIONNELLES	34
5.3 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028 : DÉCLINAISON DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	385
ARTICLE 6 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT.....	39
ARTICLE 7 : INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT	39
ARTICLE 8 : GOUVERNANCE	41
ARTICLE 9 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	42
ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS	43
ARTICLE 11 : MODALITÉS D'ÉVALUATION	45
ARTICLE 12 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION	45
ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....	45
PRÉSIDENT(S) D'EPCI.....	42
ANNEXES	47

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par Jean ARCAS, son Président,

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, en sa qualité de partenaire associé au présent contrat cadre et représenté par Daniel VIAELLE, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté de communes Grand Orb, représentée par Pierre MATHIEU, son Président,

La Communauté de communes Les Avant-Monts, représentée par Francis BOUTES, son Président,

La Communauté de communes Sud Hérault, représentée par Jean-Noël BADENAS, son Président,

La Communauté de communes du Minervois au Caroux, représentée par Josian CABROL, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Pays Haut Languedoc et Vignobles n° 2023-11-07-08 en date du 11 juillet 2023,

Vu la délibération du PNR en date du 27 septembre 2022,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07),

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Sud Hérault n° 2023-010 en date du 8 février 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Les Avant-Monts n° 040-2023 en date du 27 mars 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Grand Orb n° 2023/18 en date du 22 mars 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Minervois au Caroux n° 2022.08.12/135 en date du 8 décembre 2022 approuvant le Contrat Territorial Occitanie.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Le contrat cadre 2018-2021 a été signé en juillet 2019 et a permis d'établir quatre enjeux de développement croisant la stratégie régionale avec la stratégie territoriale proposant sur quatre enjeux :

- Enjeu 1 – Conforter l'attractivité et améliorer la cohésion sociale du territoire ;
- Enjeu 2 – Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du Pays ;
- Enjeu 3 – Valoriser les ressources locales ;
- Enjeu 4 – Accompagner durablement la transition énergétique.

Élaboré un partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le contrat a donné lieu à une intervention portant sur :

- Un soutien à deux fiches thématiques expérimentales : le développement, la valorisation et la requalification de la ressource bois de châtaignier et l'élaboration, la mise en place et le déploiement de dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale (Colorons le Pays et Opération Collective de Modernisation) ;
- Un accompagnement de 148 opérations pour près de 5 M€ de subventions.

Dans ce cadre-là, le Pays a assuré une ingénierie territoriale auprès des porteurs de projets et a assuré également le relais de la politique des bourgs-centres du dispositif régional. Six contrats bourgs-centres ont pu être signés : Bédarieux, Olonzac, Roujan, Murviel-les-Béziers, Magalas, Capestang.

En termes de gouvernance, c'est un comité de pilotage co-présidé par Florence Brutus et Jean Arcas qui a permis de suivre le contrat. Six comités de pilotage se sont réunis pour orienter et valider les maquettes financières annuelles ainsi que les projets bourgs-centres.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée entre le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, la Communauté de communes Grand Orb, la Communauté de communes Les Avant-Monts, la Communauté de communes Sud Hérault, la Communauté de communes du Minervois au Caroux et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce Contrat établit les objectifs stratégiques partagés **2022-2028** par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique ;
- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent ;
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional ;
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

ARTICLE 2 : DURÉE

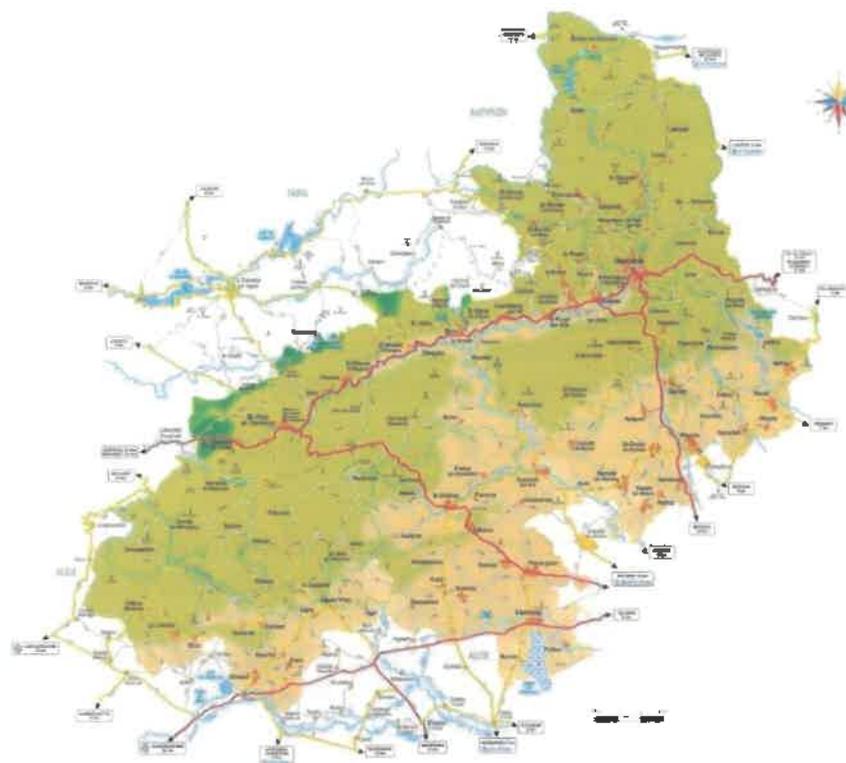
Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Présentation synthétique

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. Il a pour frontières le département de l'Aude avec qui il partage le secteur du Minervois et les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers.

On peut y accéder par les autoroutes A9 (axe Montpellier-Barcelone) au sud et A75 (axe Millau-Béziers) à l'est. L'ensemble des infrastructures (aéroports, liaison TGV ou autoroutes) se trouvent à 45 mn du point le plus éloigné du territoire.



Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans le département de l'Hérault
Les villes "antennes" du Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

Le territoire couvre un tiers du département de l'Hérault. Il constitue l'un des derniers territoires ruraux du département. Entre montagne au nord et plaine au sud, il offre une mosaïque de paysages et une richesse géologique exceptionnelle en regroupant sur sa seule superficie tous les gradins d'un amphithéâtre languedocien ; il en est ainsi un véritable condensé comme une fenêtre sur le Languedoc.

Le territoire regroupe onze unités paysagères dont trois principales (les plaines, les collines et la montagne et les contreforts). L'axe paysager « la montagne et les contreforts » représente 75 % du nombre des communes. Le territoire ne descend pas jusqu'à la Méditerranée. Sur la marche inférieure, la plaine a toujours offert le double avantage de sols fertiles et d'une circulation aisée. La voie Domitienne effleure les communes les plus méridionales.

Le Canal du Midi en traverse cinq. Les plateaux calcaires couverts par la garrigue ou schisteux occupés par le maquis, mais troués de bassins cultivés, constituent le palier intermédiaire. Aussi, malgré des conditions naturelles parfois difficiles, ce territoire a été très tôt structuré par les voies de communications et un réseau hiérarchisé de petites unités urbaines et de villages aux trames denses. Hérité du Moyen Age, l'habitat se concentre en gros villages fortifiés dont les centres anciens en portent encore l'empreinte.

Deux facteurs sont déterminants dans l'histoire locale et ont fortement contribué à façonner ce pays : le développement artisanal et industriel dans les Hauts Cantons et l'avènement de la viticulture dans la plaine.

Les Hauts Cantons se sont toujours distingués par leurs productions agricoles spécifiques (bois, châtaignes...) et, plus encore, par l'existence d'une longue tradition artisanale et industrielle qui se fonde sur quelques activités, ainsi l'extraction et le travail du marbre, la fabrication du verre, l'industrie textile, l'extraction du charbon.

Au XIXe siècle, la plaine se voue à la viticulture de masse, d'abord dans l'euphorie d'un véritable Eldorado, puis en proie à des difficultés croissantes. C'est le temps des « châteaux » à l'image du Bordelais, puis des caves coopératives. Dans les centres anciens, un placage viticole vient recouvrir la vieille trame médiévale.

Aujourd'hui, le territoire se caractérise par une grande richesse et diversité patrimoniale : paysages, sites historiques, édifices culturels, architecture traditionnelle languedocienne, domestique ou agricole, patrimoine vernaculaire, hydraulique, artisanal ou industriel.

1 - Organisation territoriale

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, constitue une entité physique, géographique et économique homogène, sous-tendue par la présence permanente du vignoble, véritable fil rouge de l'histoire et de l'activité de la société rurale locale. Notre territoire de projets est déterminé par son profil physico-socio-économique, lié au droit fil des paysages de vignobles, de la plaine aux coteaux et à la montagne : c'est une entité effective modelée par une activité séculaire, qui demeure aujourd'hui le vecteur fort de l'économie rurale. L'identité viticole est ici historiquement et socialement garante de la cohérence et de l'homogénéité du territoire agricole.

La diversité des sites, des paysages, la force des cultures, des patrimoines, la richesse de la gastronomie, des appellations vigneronnes et des produits du terroir font notre identité, notre spécificité, notre typicité.

Cette démarche sociale, économique et environnementale est une valeur ajoutée à l'offre actuelle : un moyen opérationnel pour renforcer et générer la compétitivité équilibrée du territoire.

Forts de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Haut Languedoc et Vignobles, les élus et les acteurs du Haut Languedoc et Vignobles ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens, depuis plus de 15 ans, autour d'une structure de réflexion et d'animation et de coordination en créant le Syndicat mixte.

Résultat de l'évolution récente de l'organisation territoriale locale, le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est aujourd'hui composé de 102 communes et couvre un tiers du département de l'Hérault. Avec une population de 79 856 habitants (source Insee 2019) et un territoire de 1 912 km², la densité moyenne est de 41,6 hab./km², plus faible que la moyenne régionale (80,2 hab./km²) et départementale (198 hab./km²).

Il est structuré en Syndicat Mixte ouvert, qui comprend les quatre Communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault.

Les quatre Communautés de communes regroupées dans le Pays sont les suivantes :

- ✓ Grand Orb ;
- ✓ Du Minervois au Caroux ;
- ✓ Les Avant-Monts ;
- ✓ Sud Hérault.



Cinquante-six communes sont également intégrées au périmètre du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui est à cheval sur les deux départements de l'Hérault et du Tarn et sur la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Trois des quatre Communautés de communes, le Grand Orb, Du Minervois au Caroux et Sud Hérault sont entièrement en Zone de Revitalisation Rurale, soit 77 communes sur 102. Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est très étendu, et se compose principalement de zones rurales à faible densité démographique.

Les quatre Communautés de communes qui composent aujourd'hui le Pays Haut Languedoc et Vignobles représentent des territoires avec des caractéristiques très différentes liées à leur histoire propre :

- **La Communauté de communes de Grand Orb** est composée de 24 communes dans la partie nord-ouest du Pays. Le territoire est principalement organisé autour de Bédarieux, centre économique et administratif de ce territoire relativement isolé. Historiquement, le secteur a connu des périodes de forte activité industrielle, mais qui décline depuis plusieurs décennies.

Le territoire reste relativement autonome et isolé. La présence des deux stations thermales d'Avène-les-Bains et de Lamalou-les-Bains représente un poids économique important sur le territoire. L'influence des pôles extérieurs (Béziers, Clermont l'Hérault et Lodève) reste relativement limitée à cause de leur éloignement et à cause de la forte centralité affichée de Bédarieux. Toutes les communes de la Communauté de communes de Grand Orb sont en zone de revitalisation rurale.

- **La Communauté de communes des Avant-Monts** se situe au sud-ouest du Pays et se compose de 25 communes depuis la fusion du 1er janvier 2017. Plus proche des grands pôles extérieurs de Béziers, le territoire des Avant-Monts connaît une plus grande concentration démographique, à la fois une densité élevée et une croissance démographique significative.

La proximité de Béziers et de Pézénas constitue un facteur déterminant dans l'organisation du territoire ; le fonctionnement reste centré autour de Magalas et Roujan pour la partie nord de la Communauté de communes et autour de Murviel-les-Béziers et Thézan-les-Béziers pour la partie sud, à proximité de Béziers.

- **La Communauté de communes Du Minervois au Caroux** est composée de 36 communes depuis la fusion des trois Communautés de communes le 1er janvier 2017. Toutes les communes sont en zone de revitalisation rurale. Cette Communauté de communes est très fortement rurale, avec, comme centre historique, Saint-Pons-de-Thomières, à la fois centre administratif et centre économique avec un passé industriel. Comme Bédarieux, Saint-Pons-de-Thomières perd sa population et l'importance de sa centralité administrative et économique est également en diminution.

Le principal axe de circulation sur la Communauté de communes est la route départementale 908 reliant Saint-Pons-de-Thomières à Bédarieux et à Clermont l'Hérault, ainsi que la départementale 612 reliant Saint-Pons-de-Thomières à Béziers et à Mazamet. Dans le nord, les pôles secondaires importants sont Olargues et Prémian, alors que dans le sud, on constate une forte concentration autour d'Olonzac, aussi bien au niveau démographique qu'au niveau de l'activité économique.

Comme la Communauté de communes de Grand Orb, la grande partie de ce territoire reste assez isolée et autonome, mais avec une forte influence exercée par Mazamet sur le secteur de Saint-Pons-de-Thomières et par Lézignan-Corbières, Narbonne et Carcassonne sur la partie sud entre Olonzac et Félines-Minervois.

- **La Communauté de communes de Sud Hérault** est composée de 17 communes dans la partie sud du Pays autour de l'axe central. Toutes les communes sont en zone de revitalisation rurale. La Communauté de communes Sud Hérault est traversée par l'axe routier reliant Béziers à Saint-Pons-de-Thomières, traversant Puisserguier et Saint-Chinian, pôles économiques importants du Pays.

La ville la plus importante du territoire est Capestang, dans l'extrême sud de la Communauté de communes, principalement reliée par la route départementale 05 de Béziers - Carcassonne. L'influence extérieure de Béziers et de Narbonne est bien visible sur les modalités pratiques du fonctionnement du territoire.

2 - Diagnostic stratégique

➡ Un cadre de vie durable

Le périmètre du Contrat Territorial Occitanie est constitué majoritairement de communes rurales (plus de la moitié des communes ont moins de 500 habitants et représentent moins de 20 % de la population totale du Pays), une part importante de la population se retrouve en déficit de services à la population (services publics ou activités de services). La tendance globale (évolution structurelle) de vieillissement de la population et d'augmentation des populations précaires génère des difficultés en la matière. Ces évolutions structurelles ont également une incidence sur le parc de logement et la capacité de nos populations à entretenir et rénover l'habitat ancien, parfois dégradé, de nos centres-villes. La cohésion sociale s'inscrit ainsi au centre des préoccupations.

Bâtir un cadre de vie durable, faisant face à l'évolution de la demande et des besoins relatifs au logement nous apparaît être une priorité. Il s'agit d'accompagner la rénovation du bâti existant et de lutter contre la précarité énergétique. Ce travail, en synergie avec l'amélioration énergétique inscrite ci-avant, doit permettre à nos villes et villages d'offrir

des logements adaptés aux aspirations et aux besoins des populations et ainsi limiter la vacance bien présente.

a) L'habitat

On dénombre sur le territoire 54 846 logements en 2017 dont 66,5 % de résidences principales, et 22,2 % de résidences secondaires. 11,3 % des logements sont vacants. 70,6 % des occupants de logement sont propriétaires. Seulement 2,8 % sont des locataires sociaux (nb : en France, 14,8 % des logements sont sociaux) et 23,2 % sont des locataires du parc privé. 68,1 % des logements sont économes dans la base DPE contre 72,7 % en Occitanie.

Le territoire bénéficie d'un dispositif PIG (Programme d'Intérêt Général) dans le cadre des politiques de l'ANAH qui permet de répondre à ces enjeux auprès d'un certain public, mais cela reste insuffisant. Il ressort donc un manque de logements disponibles de qualité et un parc locatif vieillissant.

Bédarieux accueille le seul quartier prioritaire au titre de la politique de la ville du territoire.

Le parc de logements de 55 371 logements en 2017 est en augmentation de 13 % en 10 ans (source FILOCOM). Il est composé de

- 67% de résidences principales, soit 37 311 ;
- 19% de résidences secondaires, soit 10 730 ;
- 13% de logements vacants, soit 7330.

8 % du parc total de logements est « sans confort » et, 41% est doté d'un confort partiel.

Soit 31% des ménages, occupent une grande part des résidences principales sans confort (47 %) ou dotées d'un confort partiel (42 %).

La population se caractérise également par des revenus modestes (56,3 % des ménages fiscaux sont non imposés) :

Insee 20218	Pop. Municipale	Logt	RP = ménages	RS	Vacants	Logt avant 46	46 à 90
CC du Minervois au Caroux	14 630	12 565	7 222	3 777	1 565	6 623	2 731
CC Les Avant-Monts	27 144	15 650	11 802	2 366	1 481	6 012	3 715
CC Sud Hérault	17 810	11 232	8 077	1 942	1 213	4 904	3 118
CC Grand Orb	20 176	15 944	9 836	3 960	2 148	7 758	5 072
Total Pays HLV	79 760	55 391	36 937	12 045	6 407	25 297	14 636

Le nombre de logements anciens, susceptibles d'être améliorés, est très conséquent. Le parc social est réduit, la vacance est forte.

	RP	PO	Locataire privé	Gratuit	HLM	% HLM
Total Pays HLV	36 937	26 104	8 574	1 221	1 120	3 %
CC Du Minervois au Caroux	7 222	5 142	1 603	303	166	2,3 %
CC Les Avant-Monts	11 802	8 922	2 296	310	305	2,6 %
CC Sud Hérault	8 077	5 780	1 815	309	183	2,3 %
CC Du Grand Orb	9 836	6 260	2 860	299	466	4,7 %
		71 %	23 %	3 %	3 %	

	Total logement avant 46	46 à 90
CC Du Minervois au Caroux	6 623	2 731
CC Les Avant-Monts	6 012	3 715
CC Sud Hérault	4 904	3 118
CC Du Grand Orb	7 758	5 072
Total Pays	25 297	14 636

Une part significative de population très âgée

Population municipale 2018	NB MÉNAGES	75-89 ans	90 et plus
79 760	37 144	8 955	1 580
		13 %	

- La vacance des logements a augmenté entre 2007/2017 environ de 3 et 6 % selon la source et elle atteint 12 % en 2017.

Le poids des bourg-centres

12 communes « centres » représentent 42% des résidences principales du PHLV et recensent 45% des logements vacants du territoire.

On observe des dynamiques différentes liées à l'attractivité des zones urbaines Béziers, Narbonne sur les bourgs du sud Capestang, Cessenon-sur-orb, Puisserguier et Saint-Chinian, Magalas, Murviel-les-Béziers et autour de Bédarieux.

A noter que selon les données filocom de 2017 :

- 44% des propriétaires ont des revenus modestes et très modestes ;
- 37% des ménages propriétaires occupants habitent un logement d'avant 1949 ;
- 61% des propriétaires occupants très modeste occupent un logement ancien (avant 1949), ce taux est de 48% pour les ménages modestes.

Différents programmes successifs ont permis de :

- Lutter contre le logement indigne ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Adapter les logements aux personnes en perte d'autonomie ;
- Développer l'offre locative.

Un nouveau programme pérennisera le travail engagé sur les axes ci-dessus et prendra effet au 28 octobre 2022 pour une durée de 5 ans avec comme objectifs la réalisation de :

- 1250 logements occupés par leur propriétaire ;
- 100 logements locatifs ;
- 5 copropriétés représentant 20 logements (réhabilitation énergétique).

Des actions complémentaires comme le permis de louer ou l'action pour le repérage des logements non décents viennent conforter la politique de l'Anah en faveur d'un parc de logements qualitatif.

L'enjeu en matière de l'habitat passe par :

- la mise à niveau du parc des logements existants en faveur de la reconquête des centres anciens, prioritairement des bourg-centres ;
- la maîtrise de l'étalement urbain en optimisant le bâti existant plutôt que de nouvelles constructions ;
- la rénovation thermique des logements pour arriver à baisser la facture énergétique et s'inscrire dans une démarche sobre et économe face aux changements climatiques.

b) Démographie du territoire

L'indice de vieillissement du territoire suit la dynamique nationale. Les enjeux de ce vieillissement doivent être anticipés, aussi bien en matière de logements que de services à la population. L'augmentation de la population précaire se traduit notamment par un taux de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian) qui s'élève à 19 %, légèrement inférieur au taux du département (19,7 % en 2021) mais sensiblement supérieur à la donnée nationale. Ces données nous confortent dans la nécessité de mener une politique d'action et de cohésion sociale ambitieuse.

Au-delà du chiffre global, il est intéressant de regarder les profils par âge et leur évolution. Ainsi, à l'instar des moyennes nationales, la part des 15-29 ans chute depuis les années 90, et celle des plus de 30 ans tend à augmenter. Notons que, cette part des « séniors » est, depuis le milieu du XXème siècle, supérieure de plus de 25 à 30 % à la moyenne nationale.

Le territoire a connu un fort exode rural des années 30 au début des années 70, avec une perte de près de 35 % de population (passant de 95 000 à 65 000 habitants). Puis, s'en est suivie une période de 30 ans de stagnation jusqu'au début des années 2 000, date à laquelle la population s'est accrue de nouveaux pour dépasser les 80 000 habitants à ce jour.

c) L'identité culturelle

La dynamique territoriale passe ensuite par la création de lien social, le développement de ce qui fait « société ». Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault. Son histoire locale décèle une richesse infinie qu'il est important de connaître et de transmettre. L'affirmation de l'identité culturelle du territoire passe par une production artistique diversifiée qui devra faire écho à l'identité patrimoniale des communes et territoires qui composent le Pays. La sensibilisation des populations (touristiques, nouvellement arrivées sur le territoire), à travers des thèmes porteurs de sens pour nous, doit permettre de perpétuer notre identité, de la transmettre aux générations futures et de la faire connaître auprès du plus grand nombre.

Outre l'aspect culturel, une attention particulière devra être portée en direction de la jeunesse.

d) La santé

Une offre de soin fragile et une population vulnérable mais des acteurs mobilisés

En 2021, un profil santé du territoire a été élaboré avec l'ARS. Il met en exergue les points suivants :

- Des situations socio-économiques relativement peu favorables pouvant générer des risques pour la santé,
- Une situation sanitaire peu favorable : contrairement aux sous-mortalités significatives observées dans le département et la région, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles est en surmortalité significative pour la mortalité générale comme pour la mortalité prématurée, à structure par âge comparable,
- Des recours à la prévention et au dépistage encore perfectibles : plusieurs indicateurs témoignent encore de l'éloignement pour certaines populations des pratiques de prévention dans le Pays : c'est le cas des femmes et du dépistage des cancers du sein ou du col de l'utérus, des personnes âgées et de la vaccination antigrippale, des diabétiques de moins de 81 ans faiblement suivis et de l'important recours à l'IVG chez les jeunes de 15-24 ans,
- Des parts élevées de professionnels de santé âgés des 60 ans ou plus : dans le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, plus d'un tiers des médecins généralistes et des chirurgiens-dentistes sont âgés de 60 ans ou plus. En cinq ans, la densité des médecins généralistes a baissé de 18 %.

De plus, sans être alarmiste, notons que « l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes » est légèrement inférieures à la moyenne nationale avec 3,6 consultations par ans contre 3,9 en France. Les données en matière d'accessibilité aux soins (temps d'accès et type de service) démontrent une forte disparité territoriale qu'il est nécessaire de gommer progressivement.

Néanmoins, le territoire dispose aussi d'atouts. Il est maillé d'une dizaine de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et des établissements de santé (3 hôpitaux locaux - SSR, UHR, HAD, soins palliatifs, consultation pluriprofessionnelle post AVC ou AIT - 1 polyclinique dotée d'un service d'urgences et de consultations de spécialistes, 1 centre expert européen de rééducation des grands brûlés et des Établissements thermaux et de rééducation).

Il bénéficie aussi depuis 2012 d'un Contrat Local de Santé, suite à un travail de concertation et d'animation débuté dès 2008. Le Contrat Local de Santé (CLS) s'inscrit dans un projet global de territoire. Sa stratégie s'articule avec les autres missions portées par le Pays, notamment en matière d'Habitat, de Culture, d'alimentation et d'activités en lien avec le patrimoine naturel et culturel du territoire. Construit en cohérence avec la stratégie de l'ARS dont il couvre les différents champs (promotion de la santé, prévention, politiques de soins et accompagnement médico-social), le CLS constitue l'outil privilégié de mise en œuvre du Projet Régional de Santé dans les territoires. Le CLS actuel est adopté pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. Il a retenu trois axes stratégiques :

Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents

En particulier, un accompagnement des MSP et des dynamiques d'exercices de soins coordonnés, une participation au suivi des projets d'exercices de soins coordonnés et une communication autour de l'attractivité médicale du territoire.

De nombreuses initiatives sont présentes sur le territoire à ce sujet avec des projets de MSP, d'équipe de soins primaires ou encore de centre de santé.

Axe 2 : Faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité

Avec par exemple le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé ou la mise en œuvre d'un Conseil en Santé Mentale (effectif depuis 2022).

Axe 3 : Développer des comportements et des environnements favorables à la santé

Avec par exemple la poursuite de la mise en œuvre du schéma territorial en addictologie ou encore l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions sur les questions d'alimentation et d'activité physique.

Enfin, depuis février 2022, le territoire peut en outre s'appuyer sur un Contrat Local de Santé Mentale (CLSM). Directement issu du CLS, le CLSM a pour objectif de d'articuler des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population autant en matière de prévention promotion de la santé que de prise en charge somatique. Il est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, la psychiatrie, le médico-social, les usagers et les aidants d'un territoire.

Un territoire dynamique et attractif

Le projet territorial prévoit de renforcer les actions en matière d'attractivité territoriale, pour éviter un déclin démographique, pour enclencher des dynamiques entrepreneuriales, ainsi que pour accompagner les revitalisations de centre bourgs.

a) L'offre de services

La politique d'attractivité consiste à proposer une offre territoriale qui répond aux besoins des grandes catégories d'acteurs, en vue de les attirer, de les faire rester, de leur donner envie de revenir. Plusieurs « cibles » sont concernées : les entreprises, les touristes, les habitants, les profils à recruter etc... Notons qu'il est possible d'affiner ces cibles : par exemple, la cible « jeunes » (jeunes scolarisés, jeunes actifs) est particulièrement ressortie des travaux menés lors de l'élaboration du diagnostic du territoire et de la concertation citoyenne associée. Certaines cibles sont très souvent reliées : par exemple, attirer un

médecin nécessite de travailler sur des opportunités professionnelles et sur des opportunités de vie sur le territoire.

Indéniablement, notre territoire se doit ensuite d'assurer la qualité et l'accessibilité de nos habitants à une offre de service. L'analyse des « regards statistiques sur les dimensions du bien-être en Occitanie » permet de mettre en exergue un niveau d'accès moyen à faible pour trois de nos quatre bassins de vie vécus présents à l'échelle du territoire du Pays. Le bassin de vie vécu du Haut-Languedoc se positionne même en avant-dernière place du classement à l'échelle de la Région.

b) Économie et emploi : un tissu économique dense et une dynamique de croissance intéressante mais fragile

L'économie du territoire repose sur près de 6 000 établissements, repartis sur les principaux bourgs, et intensifiant leur présence près des axes routiers et de l'agglomération biterroise. Le tissu économique est marqué par la présence de nombreuses entreprises de moins de 10 salariés, et 78 % d'entreprises n'ont pas de salariés.

Les acteurs économiques du territoire (entreprises, administrations, associations, mais aussi établissements scolaires) offrent près de 20 250 emplois, avec des effets de polarisation sur Bédarieux, Lamalou-les-Bains, ou encore Saint-Pons-de-Thomières. Chiffre inquiétant, l'indice de concentration d'emplois diminue : pour 100 actifs habitant sur le territoire, seulement 70 y travaillent, ce qui signifie qu'un tiers des actifs quitte le territoire pour aller travailler. Et cette tendance s'accroît depuis le début des années 2000.

Les taux d'occupation (le nombre d'emplois en pourcentage de la population active) sont très disparates par Communauté de communes : 91 % dans la Communauté de communes de Grand Orb et seulement 44 % dans la Communauté de communes des Avant-Monts (avec probablement une forte influence exercée par Béziers sur les communes des Avant-Monts). Les emplois salariés représentent globalement 72 % des emplois du Pays, avec encore un taux particulièrement élevé pour la Communauté de communes de Grand Orb.

Si le tissu d'entreprises tend à se renouveler, le taux de création d'entreprises reste modéré, inférieur à la moyenne régionale. Notons cependant que des activités comme le commerce ou l'emploi associatif se développent, à l'instar du secteur de la construction et de l'immobilier qui déclinent.

Mais l'âge des dirigeants d'entreprises s'accroît et il est compliqué de créer de nouvelles structures (le marché étant limité). Un fort enjeu réside donc dans la transmission et la reprise des entreprises, tous secteurs d'activités confondus. Accompagné depuis de nombreuses années, l'objectif est de poursuivre les efforts faits en la matière, en travaillant avec le réseau des chambres consulaires. Au-delà de l'accompagnement du repreneur et du cédant, un travail en amont d'identification des opportunités de reprises, de communication auprès de potentiels repreneurs est à mener, et à relier à la politique de marketing territorial.

Sur le plan du foncier économique, le territoire est jusqu'ici peu consommateur, avec environ 2 à 3 ha par an nécessaires pour répondre aux besoins, et principalement localisés en périphérie biterroise où le long de l'A75. La rareté du foncier, la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux, les politiques d'urbanisme (notamment le SCOT) amènent aussi les élus locaux à penser l'implantation d'entreprises « autrement », en évitant au maximum de consommer du foncier. Il y a un enjeu fort à faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique, en réinvestissant des bâtiments ou des friches pour des espaces commerciaux, artisanaux ou tertiaires. Par ailleurs, il existe très peu d'offres sur le territoire relatives à de l'immobilier dédiées à l'entrepreneuriat, de type « pépinière d'entreprises », « hôtel d'entreprises » ou encore « ateliers relais ». Ces offres couplent généralement une accession immobilière à loyer modéré ainsi qu'une offre d'accompagnement, d'animation et de conseil. La particularité du territoire, maillé par de

nombreux bourgs, ne permet pas d'imaginer un seul lieu centralisateur, mais plutôt de travailler sur le développement d'un réseau de petits espaces, en cœur de village de préférence, de type tiers lieux.

c) L'agriculture et l'alimentation : un territoire traditionnellement agricole, mais un système alimentaire à renforcer et reterritorialiser

Le territoire constitue l'un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault. L'agriculture marque fortement de son empreinte la sphère économique. Son poids représente 12,2 % des emplois (contre 2,6 % à l'échelle nationale). Avec plus de 1 100 emplois équivalents temps plein, c'est un secteur qui pèse toujours dans l'économie locale. La Surface Agricole Utile représente 44 798 ha au total, soit 23,3% du territoire mais elle est en constante diminution (-4 % entre 2010 et 2020). En 2019, 1 909 exploitations agricoles ont été recensées sur le Pays ; elles représentent 26 % des exploitations du département de l'Hérault. De même, entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 15,6 % sur le territoire.

La filière viticole maintient ses orientations au niveau de la qualité des productions. Cette dynamique est notamment portée par la présence de filières reconnues de qualité (AOP – IGP – vignobles à fortes notoriété) ; notons que 85 % de la production s'inscrit dans une AOP ou une IGP.

L'agriculture exerce un rôle important sur le plan économique, pour la production de biens alimentaires et non alimentaires, la création d'emplois localisés mais plus largement, pour l'entretien de l'espace, la gestion de ressources naturelles, le maintien d'un patrimoine rural important et la biodiversité.

Ce cadre privilégié, aux paysages de qualité, diversifiés et préservés, est donc un atout essentiel pour l'attractivité du territoire. Mais les menaces qui pèsent sur l'agriculture sont nombreuses (changements climatiques, artificialisation des terres, dégradation des sols, effondrement de la biodiversité, instabilité économique, évolution de la réglementation, difficulté de transmission des exploitations...). Le maintien de cette économie agricole passe donc en premier lieu par le déploiement de filières à forte valeur ajoutée et respectueuses de la biodiversité.

Mais la population agricole est vieillissante ; le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs sont nécessaires or installer un agriculteur passe avant tout par l'identification d'un lieu prêt à l'accueillir et l'activation d'une dynamique de réseau pour accompagner territorialement cette installation jusqu'à la commercialisation des produits. Chaque projet redonne vie aux territoires ruraux et participe fortement à recréer du lien social.

Le maintien d'une activité pastorale est un autre levier de gestion de ces espaces naturels et agricoles. S'il conserve l'image d'un savoir-faire traditionnel, l'agropastoralisme concentre aujourd'hui toutes les vertus d'un modèle agricole moderne, innovant et éco-responsable : l'activité libère les friches foncières, permet l'installation de nouveaux agriculteurs, développe de nouvelles formes pastorales forestières et agroforestières, protège la ressource en eau, accompagne certaines micro-filières... L'activité exploite souvent des zones non utilisées par toute autre forme d'agriculture.

Enfin, la relocalisation de l'alimentation et la diversification agricole pour tendre vers une plus grande autonomie alimentaire sont des enjeux plébiscités par les citoyens qui aspirent à consommer local et durable, sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles.

L'un des freins pour y parvenir est le déficit quantitatif d'offre en produits agricoles nourriciers et une insuffisance dans la diversité des produits disponibles. Les surfaces dédiées à l'agriculture sont marquées par une domination très nette des vignobles, héritage de l'histoire viticole du Languedoc, et beaucoup de parcelles sont aujourd'hui en friche.

L'ancrage territorial des activités agroalimentaires est aussi un élément fondamental pour le développement d'un système alimentaire durable. Leur relocalisation permet de mieux articuler compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales. C'est l'un des objectifs du territoire dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (label obtenu en 2019). Dans un contexte général d'interrogations concernant l'impact et la durabilité de nos systèmes alimentaires, il convient donc de repenser ce domaine et envisager le rapprochement géographique entre la production et la consommation, l'offre et la demande. Mais cette approche implique de traiter le système dans sa globalité, de la production, à la transformation, la distribution, la commercialisation et la consommation des produits alimentaires...

Au côté des acteurs du monde agricole et agroalimentaire, les collectivités territoriales sont des acteurs clés qu'il convient de mobiliser activement autour de ces enjeux stratégiques. Mais le partage de ces enjeux agricoles et alimentaires avec l'ensemble de la population locale est un des facteurs clés pour accompagner et favoriser l'émergence de relais et initiatives innovantes.

d) Le tourisme : une offre touristique diversifiée, mais à qualifier

Le développement touristique est un véritable enjeu pour le territoire et est un des leviers de développement de l'économie locale.

Le territoire offre ainsi :

- Un art de vivre : une énergie que l'on puise dans les ressources qu'offrent le territoire et qui allient accueil, savoir-faire et authenticité autour entre autres des productions locales,
- Un patrimoine naturel et culturel : riche et diversifié à valoriser, à promouvoir mais aussi à préserver,
- Un lieu de découverte et de pratiques de loisirs qui se révèle, se partage et s'interprète en famille, entre amis...

La destination Haut Languedoc et Vignobles offre une capacité d'accueil de près de 84 420 lits touristiques : avec plus de 13 680 résidences secondaires, soit 68 423 lits, elle représente 11% du parc héraultais en résidences secondaires et avec 16 000 lits touristiques marchands, c'est 8% de la capacité d'accueil du département.

Le Pays bénéficie de véritables atouts en matière d'offre de pleine nature. Sa topographie lui permet en effet de séduire des sportifs amateurs ou chevronnés, les familles comme les champions. Mais c'est aussi un réseau important de professionnels du sport, des loisirs de Pleine Nature et du Tourisme d'Aventure qui proposent une large gamme de prestations pour profiter de ce terrain de découverte et d'aventure.

Les sports de nature constituent un potentiel de développement important permettant une valorisation raisonnée et innovante des ressources naturelles et patrimoniales. Cette qualité et cette diversité d'offre d'activités de pleine nature ont permis au territoire de s'engager sur un pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » afin de coordonner et développer une offre globale de tourisme et de loisirs nature. Ce projet pilote est mené dans le cadre d'un partenariat étroit associant, l'office de tourisme et la communauté de communes du Minervois au Caroux (chef de file de la commercialisation), l'office de tourisme et la communauté de communes Grand Orb (chef de file de l'animation du réseau des prestataires), Hérault sport, Hérault tourisme, le Conseil départemental de l'Hérault, la Région Occitanie... et il s'articule avec le projet touristique du Parc naturel régional du Haut-Languedoc qui est d'ailleurs le chef de fil de la politique éco-responsable du pôle de pleine nature.

Par ailleurs, depuis 2014, le territoire est aussi labélisé « Vignobles & Découvertes » sur la destination « Minervois Saint-Chinian Faugères en Haut Languedoc », marque collective nationale attribuée par les ministères de l'Agriculture et du Tourisme. L'objectif est de promouvoir un tourisme sur le thème de la vigne et du vin et garantir aux visiteurs des prestations de qualité et une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergements, restauration, visites de caves et dégustation, sites et musées, événements...).

Le nom de la destination met en lumière des appellations à la notoriété forte et reconnue dans le monde viticole, mais de nombreuses autres appellations locales font la richesse et participe à contraire une l'identité viticole de notre territoire : Minervois, Saint-Chinian, Saint-Chinian-Berlou, Saint-Chinian-Roquebrun, Faugères, La Livinière, Muscat de Saint-Jean-de-Minervois, Haute Vallée de l'Orb, Coteaux d'Ensérune, Coteaux de Béziers, Côtes de Thongue, Pays d'Hérault...

Enfin, les stations thermales d'Avène et de Lamalou-les-Bains constituent également deux pôles très attractifs et un poids économique conséquent sur le territoire. En 2021, près de 9 000 curistes ont été accueillis dans les 2 stations thermales du territoire.

Sur le marché très compétitif du tourisme, le premier enjeu d'un territoire rural est de garantir au visiteur un haut niveau de satisfaction sur l'ensemble des services qui participent au séjour. Notre offre doit aussi évoluer pour être plus réactive, plus attractive et mieux segmentée.

L'amélioration de la qualité reste le point d'entrée obligatoire du positionnement renforcé par les clés de lecture identitaire. Mais il s'agit aussi de faire connaître ces offres aux habitants, aux visiteurs des agglomérations voisines et au-delà. Une politique de promotion, de communication et de commercialisation performante passe par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire, autour de ses labels et marques identitaires fortes. La valeur ajoutée réside dans la mutualisation, la coordination et l'animation partagée de l'offre valorisée.

Les actions soutenues devront donc être menées dans le cadre d'une mise en réseau des professionnels concernés et actions collectives pour valoriser une offre de productions locales complète et lisible.

Un territoire résilient engagé dans la transition écologique et énergétique

En termes de politiques énergétiques et écologiques le territoire est également engagé dans une volonté d'apporter des solutions diversifiées et plus durables aux besoins de mobilité. Nos habitants sont trop dépendants de la voiture individuelle. A titre d'exemple, les flux domicile-travail se font pour 82,8 % en voiture sur notre territoire contre 70,5 % à l'échelle nationale.

Pour cela, les communautés de communes ont impulsé une dynamique ambitieuse à travers la stratégie TEPOS « Territoire à Energie Positive ». Ainsi, les acteurs du territoire sont accompagnés dans l'émergence des projets permettant de réduire la consommation d'énergie territoriale et de développer les énergies renouvelables tout en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers locaux.

Enfin, le développement durable de notre territoire doit trouver écho dans la gestion de notre ressource en eau mais également dans une gestion optimisée des déchets produits par l'activité de l'Homme. Les études et données de 2017 donnent un déficit net d'étiage d'environ 85 000 m³ sur l'Orb, 46 000 m³ sur la Mare, 323 000 m³ sur le Jaur et 479 000 m³ sur le Vernazobres (cf SAGE Orb-Libron). Le sujet de la ressource en eau (capacité d'exhaure) concerne un grand nombre de nos communes et intercommunalités.

Concernant les déchets, il est important d'engager des actions afin de participer à l'effort que doit effectuer le département de l'Hérault pour baisser sa production de Déchets Ménagers et Assimilés dont le chiffre, en 2017, est supérieur à la moyenne régionale (667 kg/hab/an contre 620 à l'échelle de l'Occitanie).

Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire.

Le cadre stratégique des contrats Bourgs-centres Occitanie

La présence de Bourgs-Centres dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie et participent à l'équilibre des territoires. Ils doivent en effet répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux communes, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ... Pour conforter leur développement économique, ils doivent également apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises, notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services.

Dès 2017, dans le cadre de la politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines. Près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021 dont 6 sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour 2022-2028, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales. Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et amplifiée durant cette période 2022-2028.

Les contrats validés feront l'objet d'avenants, d'autres communes pourront se positionner sur cette deuxième génération des Contrats Bourgs-Centres Occitanie ; celle nouvelle génération s'appuie d'ailleurs sur les acquis des Projets de développement et de valorisation mis en œuvre au cours de la première génération 2018-2021, et s'adresse donc :

- aux communes qualifiées de Pôles de services intermédiaires ou supérieurs par l'INSEE ;
- aux communes « Pôles de service de proximité » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces, ...) remplissent également un rôle de centralité pour leur territoire de vie ;
- aux communes « Pôles de services de proximité » de moins de 1 500 habitants anciennement chefs-lieux de canton ;
- aux communes présentant seules ou à plusieurs – de par leur proximité géographique – des fonctions de centralités avérées et partagées pour leur territoire environnant.

Cette nouvelle politique inscrite dans le Contrat entre la Région et le Pays vise donc à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de valorisation et de développement. Le Pays apporte son appui en ingénierie pour mettre en œuvre cette politique localement par l'accompagnement des projets sur le territoire.

Les Bourgs-centres Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, vingt et une communes peuvent prétendre au dispositif Bourg-centre Occitanie :

- 6 contrats sont validés ;
- 5 contrats sont en cours ;
- 10 communes peuvent potentiellement s'engager dans la démarche.

⇒ Les contrats Bourgs-centres validés sur le territoire entre 2018 et 2021 :

• Bédarieux

Située au cœur du territoire rural et montagneux des Hauts Cantons Héraultais dans le nord-ouest du département de l'Hérault, sur la Communauté de Communes Grand Orb, Bédarieux est la ville centre de ce bassin de vie. Elle fait partie du Parc naturel régional du Haut Languedoc et du Pays Haut Languedoc et Vignobles ; elle est d'ailleurs la ville la plus importante des 102 communes du Pays. De par sa position et son histoire, Bédarieux concentre la majeure partie des équipements structurants de son bassin de vie (équipements publics, activités commerciales, services...). Bédarieux est donc une commune bien dotée en équipements publics structurants qui bénéficient à l'intercommunalité, mais qui nécessitent aujourd'hui d'être modernisés.

Dans le cadre de son BCO, la stratégie de développement et de valorisation de Bédarieux repose sur les axes suivants :

- Relancer et soutenir l'activité économique comme levier pour le développement du Bourg-Centre ;
- Améliorer l'habitat et le cadre de vie pour redonner une image attractive du Bourg-Centre ;
- Repositionner le Bourg-Centre comme centralité au sein de son territoire.

• Olonzac

Olonzac doit son nom au latin *Olientiacum*. L'activité humaine y trouve ses racines dès le Néolithique, en témoigne l'oppidum de Bassanel, qui date du VI^e siècle avant Jésus-Christ. C'est un ancien chef-lieu du canton situé dans le Minervois héraultais, dont il est la capitale ; la commune fait aujourd'hui partie de la communauté de communes du Minervois au Caroux en Haut-Languedoc. Dans la plaine fertile et plantée de vignes, à deux pas du canal du Midi, Olonzac est aujourd'hui le véritable cœur économique du Minervois héraultais. Son marché hebdomadaire est d'ailleurs l'un des plus vivants et colorés de toute la région. Avec son théâtre de verdure, son jardin public ou encore son musée archéologique, Olonzac bénéficie d'une forte attractivité et d'un potentiel de développement culturel et touristique.

Dans le cadre de son BCO, la stratégie de développement et de valorisation d'Olonzac repose sur les axes suivants :

- Soutenir l'activité économique et l'attractivité de la commune ;
- Développer l'activité touristique, activité et soutien primordiales de l'économie et du patrimoine qu'il est donc important de rénover et d'entretenir ;
- Renforcer l'offre de services et de loisirs dans une approche environnementale ;
- Améliorer l'habitat et les espaces publics de la Commune.

• Capestang

La commune de Capestang est située sur la route départementale 11 reliant Béziers à Carcassonne par l'intérieur (dite « la Minervoise »), en dédoublement de la route nationale 113 et de l'autoroute A9 (Narbonne-Carcassonne). Ce positionnement en arrière-pays lui donne un positionnement de carrefour, avec accès direct à Béziers et à Narbonne. Capestang, est la commune la plus peuplée de la Communauté de communes Sud-Hérault, confortant son rôle dans le territoire. Le solde migratoire toujours positif montre l'attractivité de la commune. Par ailleurs, le rôle de centralité de Capestang est ancien et inscrit dans les documents de rangs supérieurs (Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de validation par CC Sud-Hérault). Le rôle de centralité de Capestang est donc confirmé par ces deux documents de planification urbaine, à l'échelle intercommunale et supra-territoriale. Il est ancré dans l'histoire par le choix des archevêques de Narbonne d'en faire leur résidence secondaire dès le XII^{ème} siècle. Il est lié aujourd'hui à une attractivité sur de nombreux sujets (cadre de vie, services, activités, logements, déplacements, ...).

Dans le cadre de son BCO, la stratégie de développement et de valorisation de Capestang repose sur les axes suivants :

- Faire du cadre de vie un élément d'attractivité et d'épanouissement ;
- Développer les services de proximité et la cohésion sociale ;
- Faire émerger un nouveau modèle de développement local.

• **Magalas**

Située à proximité de Béziers sur un axe très fréquenté et à la croisée de plusieurs axes secondaires de circulations de la communauté de communes les Avant-Monts, l'urbanisation de la commune a été importante. Magalas est au cœur d'une intercommunalité au profil plutôt rurale et attractive sur le plan économique, la Communauté de Communes Les Avant-Monts (CCAM). Magalas est la commune la plus peuplée de la CCAM. La particularité de ce bourg centre réside dans sa double identité territoriale : elle est tout à la fois une commune suburbaine de Béziers et une centralité rurale. La commune de Magalas est, enfin relativement bien desservie par le maillage viaire départemental qui irrigue le territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts. Dans le cadre de son BCO, la stratégie de développement et de valorisation de Magalas repose sur les axes suivants :

- Améliorer la qualité du cadre de vie ;
- Promouvoir le bourg et sa qualité de vie ;
- Développer les transitions écologiques, environnementales, énergétiques, citoyennes et numériques.

• **Murviel-lès-Béziers**

La commune de Murviel-lès-Béziers est située dans le département de l'Hérault, en bordure de l'Orb, à une quinzaine de kilomètres de Béziers, entre mer et montagne, au Sud des montagnes du Haut Languedoc et une demi-heure du littoral méditerranéen. La commune de Murviel-lès-Béziers profite du bassin d'emploi dynamique de Béziers. Elle dépend administrativement de l'arrondissement de Béziers et du canton de Cazouls-lès-Béziers. C'est une commune rayonnante qui possède de nombreux services administratifs et économiques utilisés par la population murvielloise mais également par les habitants des communes environnantes de ce bassin de vie ; elle se positionne en complémentarité avec les services et équipements de la communauté de communes Avant-Monts et de Magalas, autre commune de la CC jouant également un rôle phare de centralité sur ce secteur. Dans le cadre de son BCO, la stratégie de développement et de valorisation de Murviel-lès-Béziers repose sur les axes suivants :

- Assumer le statut de centralité de Murviel-lès-Béziers par le renforcement de l'offre de service à la population ;
- Garantir un accès au logement diversifié et qualitatif pour tous ;
- Accompagner la dynamique économique ;
- Améliorer la qualité d'usage de Murviel-lès-Béziers.

• **Roujan**

Roujan est une commune du département de l'Hérault située entre Béziers et Clermont l'Hérault, à proximité de Pézenas. Roujan fait partie de la Communauté de Communes Les Avant-Monts. Son bourg est situé à 13 minutes du bourg de Pézenas (11 km via la D13). En termes de poids démographique, Roujan est la 4ème commune la plus peuplée de la communauté de communes Avant-Monts, derrière Magalas, Murviel-lès-Béziers et Thézan-lès-Béziers. Elle représente un bourg structurant, notamment pour les communes situées à l'est de l'intercommunalité.

Dans le cadre de son BCO, la stratégie de développement et de valorisation de Murviel-lès-Béziers repose sur les axes suivants :

- Améliorer l'attractivité du cœur de ville de Roujan ;
- Garantir un niveau d'équipements, de services et de commerces en cohérence avec le rôle de centralité de proximité de Roujan ;
- Renforcer la prise en compte de l'environnement et du paysage dans les politiques d'aménagement.

⇒ Les contrats Bourgs-centres en cours à ce jour positionnées sur la deuxième génération des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 et en cours d'élaboration et/ou de validation :

- **Lamalou-les-Bains**
- **Cessenon-sur-Orb**
- **Saint-Chinian**
- **Saint-Pons-de-Thomières**
- **Puisserguier**



Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est également concerné sur la commune de Bédarieux par une démarche globale « Politique de la ville ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la politique de la ville est portée par la Communauté de communes Grand Orb. Cette politique publique est partenariale la communauté de communes et la ville de Bédarieux.

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Éducation, emploi, logement et cadre de vie... la politique de la ville est interministérielle et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

Ainsi, dans la cité, nombre d'associations se positionnent chaque année sur l'**appel à projets du contrat de ville** pour mener à bien plusieurs projets qui visent à agir sur le cadre de vie, sur le développement de l'économie et de l'emploi, sur la rénovation du logement, sur la cohésion sociale et afin d'intervenir de manière efficace dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et du sport.

31,3 % des habitants de la commune de Bédarieux vivent dans le quartier prioritaire Centre-Ville avec un revenu médian de 11 786 €/an.

38,5 % vivent sous le seuil de pauvreté et 21,5 % des salariés ont un emploi précaire.

319 demandeurs d'emplois sont inscrits au pôle emploi.

La part des jeunes de 15 à 25 ans sans diplôme est très nettement supérieure dans ces quartiers par rapport à l'ensemble de la Métropole.

L'indicateur synthétique de difficultés -1,04 place le quartier à la 39^{ème} place sur les 105 quartiers prioritaires d'Occitanie. Il est basé sur l'écart à la moyenne des principaux indicateurs socio-économiques.



ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une approche globale et anticipative de l'enjeu eau, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations, la création d'espaces de **coworking**, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à **enrichir la vie sociale**.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : "La culture partout et pour tous" voté à l'AP de décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international.

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022 2028 du Pays Haut Languedoc
et Vignobles

qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.**

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les écochèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrit dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;

- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau. Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39 % de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une **démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs**, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le **Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie »**, a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. **Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation.** La Région a également installé depuis janvier 2018 un **Parlement de la Montagne**, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux État-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25 % du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Enfin, le **canal du Midi**, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'**UNESCO**, constitue l'un des sites emblématiques du territoire régional. Trait d'union entre Toulouse à la mer Méditerranée *via* l'étang de Thau, le canal du Midi, ses canaux (canal de Brienne à Toulouse, canal de Jonction et Robine jusqu'à Port-La-Nouvelle) et son système d'alimentation (Montagne Noire) représentent un linéaire de **360 km**. Il se prolonge à Toulouse par le canal latéral à la Garonne qui permet la jonction vers l'Atlantique. Cet **ouvrage de génie civil exceptionnel**, composé d'un **patrimoine architectural remarquable**, constitue également un marqueur identitaire des paysages qu'il compose.

Géré par Voies Navigables de France, le canal du Midi traverse les **4 départements** de l'**Aude**, de la **Haute-Garonne**, de l'**Hérault** et du **Tarn**, **16 EPCI** et **89 communes**.

Vecteur majeur d'attractivité pour les territoires, l'Etat, la Région Occitanie, Voies Navigables de France, et les Départements, se sont engagés depuis 2016, en lien avec les communes, EPCI et acteurs socioéconomiques, dans une dynamique pour permettre le maintien de l'inscription du Canal du Midi sur la liste du patrimoine mondial et favoriser son développement et celui de ses territoires.

Issu de ce travail collectif, le **plan de gestion du canal du Midi**, approuvé par l'Etat en 2021, constitue un cadre d'actions partagé pour tous les acteurs du canal. Parmi ces actions, inscrites dans le CPER 2021-2027, figurent celles en faveur de la **vitalité des territoires** avec notamment la création des voies vertes ou vélo-routes pour assurer la **continuité cyclable** le long du canal du Midi, la requalification et la montée en gamme de l'offre de services dans les **haltes** et les **ports nautiques**, ainsi que la requalification et la valorisation des **abords** des canaux pour améliorer son attractivité et le cadre de vie des habitants.

Les contrats territoriaux et les contrats Bourgs centres 2022-2028 de la Région Occitanie, dont le territoire se singularise par la présence du canal du Midi, devront s'inscrire pleinement dans la continuité du plan de gestion du canal du Midi et contribuer à sa mise en œuvre opérationnelle.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

5.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION</p> <p>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p> <p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p>Biens communs : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p>Volet littoral / Résilience : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p>Eau et risques : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p>Enjeu 1 Un cadre de vie durable</p> <p>Objectif stratégique n°1 :</p> <p>Développer un habitat contribuant au bien être des habitants</p> <p>Lutte contre la précarité énergétique qui s'inscrit dans l'adaptation au changement climatique et dans les objectifs TEPOS. De plus, rénover des logements contribue à freiner l'étalement urbain et moins consommer de matériaux.</p> <p>Enjeu 3 Un territoire résilient</p> <p>Objectif stratégique n°9 :</p> <p>Développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques</p>

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	Objectif stratégique n°11 :
<p>Charte du PNR du Haut Languedoc :</p> <p><u>Objectifs stratégiques</u> _Connaître et gérer les patrimoines naturels (eau et milieux aquatiques, faune, flore, géologie) pour les préserver</p> <p>Gérer les mutations de l'espace et des paysages ruraux (réduction de la consommation de l'espace, gestion du patrimoine bâti, qualité des dynamiques urbaines)</p> <p>Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine (planification de l'urbanisme)</p> <p>PCAET Grand Orb Axe 3 : Un territoire conscient des changements qui l'attendent</p> <p>SCOT AXE 1 Préserver le socle environnemental Axe 2 Urbaniser sans s'étaler AXE 3 Se loger, se déplacer et vivre au quotidien AXE 5 Développer un urbanisme durable</p> <p>PLUI Sud Hérault Ambition 1 : Pérenniser l'attractivité du territoire et favoriser un développement équilibré adapté aux spécificités du territoire et à celles des communes qui le composent</p> <p>Ambition 2 : S'appuyer sur ses points forts et ses potentialités pour poursuivre le développement de l'économie locale et travailler à sa diversification</p> <p>Ambition 3 : Prendre en compte et préserver le socle environnemental et paysager ainsi que le patrimoine, comme éléments garants de la qualité du cadre de vie en Sud Hérault</p>	<p>Réduire la vulnérabilité du territoire</p> <p>Il s'agit d'anticiper la gestion de l'eau en vue des contraintes à venir liées au changement climatique (sécheresse) en accompagnant les collectivités dans les travaux nécessaires à une gestion efficiente (comme la modernisation des réseaux d'adduction), les citoyens vers une diminution de leur consommation ou encore les agriculteurs vers des changements de pratiques.</p>

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 Gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 Prévention et la réduction des risques d'inondation 6 Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <p>Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et</p>	<p>Enjeu 3 Un territoire résilient</p> <p>Objectif stratégique n°11</p> <p>Réduire la vulnérabilité du territoire</p> <p>Les grandes filières touristiques, économiques et alimentaires s'appuient toutes sur la valorisation des ressources naturelles du territoire qu'il est</p>

réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.

Milieux aquatiques : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.

Foncier : Réussir la zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser.

donc important de préserver.

Il s'agit donc pour nous d'anticiper la gestion de l'eau, en travaillant par exemple sur les schémas directeurs et en modernisant le réseau d'adduction et la gestion des déchets, par exemple par la modernisation des déchetteries et centres de tri. Mais aussi de maintenir la qualité de l'environnement par une gestion durable des ressources naturelles et limiter l'impact environnemental des pollutions.

STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES

SAGE de l'Orb

- Partager l'eau dans le respect des volumes prélevables et du bon état des milieux aquatiques
- Préserver la qualité des eaux captées pour l'AEP.
- Développer une stratégie de préservation / restauration de la dynamique fluviale et des zones humides
- Garantir la prise en compte des objectifs de préservation et restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Favoriser le soutien des politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques

Pays HLV TEPOS

Charte du PNR

Objectifs stratégiques :

Gérer les mutations de l'espace et des paysages ruraux

Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine sur le territoire

Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc

PCAET Grand Orb

Axe 3 : Un territoire conscient des changements qui l'attendent

PCAET Avant Monts

Axe C : Urbanisme

Axe E : Agriculture, alimentation

SCOT

AXE 1

Préserver le socle environnemental

Axe 2

Urbaniser sans s'étaler

AXE 3

Se loger, se déplacer et vivre au quotidien

AXE 5

Développer un urbanisme durable

PLUI Sud Hérault

Ambition 1 :

Pérenniser l'attractivité du territoire et favoriser un développement équilibré adapté aux spécificités du territoire et à celles des communes qui le composent

Ambition 3 :

Prendre en compte et préserver le socle environnemental et paysager ainsi que le patrimoine, comme éléments garants de la qualité du cadre de vie en Sud Hérault

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION</p> <p>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Objectifs : 1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières 3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables. 	<p>Enjeu 2 <u>Un territoire dynamique et attractif</u></p> <p>Objectif stratégique n°6 :</p> <p>Accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus locale et durable</p> <p>Il faut structurer, renforcer et animer les filières agricoles de proximité qui représentent une opportunité de création de richesses économiques, de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux. Le développement des spécificités locales de diversification agricole à forte valeur ajoutée et au potentiel prometteur doit être encouragé. De même, l'émergence de nouvelles formes d'agriculture génératrices de richesses et d'emplois, vertueuses pour l'environnement et compatibles avec les enjeux climatiques, doit aussi être accompagnée ainsi que les activités de transformation en aval de ces nouvelles productions.</p>
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES</p> <p>Pays HLV TEPOS Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat Projet alimentaire territorial</p> <p>PAT du PNR HL Limiter les déchets alimentaires. Valoriser les produits abîmés et les surproductions. Favoriser le zéro déchet</p> <p>Charte du PNR <u>Objectif stratégique :</u> Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale</p> <p><u>Objectif stratégique :</u> Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc</p> <p>PCAET Grand Orb : <u>Axe 1</u> Faire de la sobriété une priorité transversale <u>Axe 2</u> Grand Orb : Territoire de l'énergie de demain</p> <p>PCAET Avant Monts <u>Axe B</u> : Mobilité et Transport <u>Axe D</u> : Energies renouvelables <u>Axe E</u> : Agriculture, alimentation</p> <p>SCOT <u>AXE 1</u> Préserver le socle environnemental <u>Axe 2</u> Urbaniser sans s'étaler <u>AXE 4</u> Renforcer l'attractivité économique du territoire</p>	<p>Enjeu 3 <u>Un territoire résilient</u></p> <p>Objectif stratégique n°10 :</p> <p>Atténuer le changement climatique</p> <p>Le territoire souhaite poursuivre et développer les démarches engagées dans le cadre de TEPOS et en matière mobilité. Pour cela nous souhaitons être</p>

<p>PLUI Sud Hérault Ambition 2 : S'appuyer sur ses points forts et ses potentialités pour poursuivre le développement de l'économie locale et travailler à sa diversification Ambition 3 : Prendre en compte et préserver le socle environnemental et paysager ainsi que le patrimoine, comme éléments garants de la qualité du cadre de vie en Sud Hérault</p>	<p>exemplaire en matière de politique énergétique, diversifier les solutions de mobilité, s'adapter aux besoins et décarboner une partie des déplacements du territoire</p> <p>Objectif stratégique n°11 :</p> <p>Réduire la vulnérabilité du territoire</p> <p>Dans cet objectif il s'agira en particulier d'agir sur la gestion des déchets et l'impact environnemental des pollutions avec une gestion efficiente des biodéchets par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de plateformes de compostage collectives, Modernisation des déchetteries et centres de tri - Développement des programmes de prévention - L'optimisation de la gestion des déchets verts
--	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION</p> <p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p> <p>Stratégie Occitanie, le sport une 2nde nature</p> <p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 Santé : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la</p>	<p>Enjeu 1 <u>Bâtir un cadre de vie durable</u></p> <p>Objectif stratégique n°2 Faire société, créer du lien social</p> <p>Objectif stratégique n°3 Vivre en bonne santé</p> <p>Objectif stratégique n°4 Favoriser l'inclusion et l'insertion sociale</p> <p>Il s'agira de renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires ou en difficultés. Chaque année dans le cadre du contrat de ville plusieurs projets sont</p>

<p>planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>qui visent à agir en particulier sur le cadre de vie, sur la cohésion sociale et dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et du sport.</p>
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES</p>	
<p>Pays HLV Contrat local de santé Pays d'art et d'histoire Pôle de pleine nature Plan alimentaire territorial</p> <p>Projet de territoire Grand Orb <u>Axe 2</u> : agir pour un territoire solidaire, équilibré et durable</p> <p>SCOT <u>AXE 1</u> : Préserver le socle environnemental <u>Axe 2</u> : Urbaniser sans s'étaler <u>AXE 3</u> : Se loger, se déplacer et vivre au quotidien <u>AXE 5</u> : Développer un urbanisme durable</p> <p>PLUI Sud Hérault <u>Ambition 1</u> : Pérenniser l'attractivité du territoire et favoriser un développement équilibré adapté aux spécificités du territoire et à celles des communes qui le composent <u>Ambition 2</u> : S'appuyer sur ses points forts et ses potentialités pour poursuivre le développement de l'économie locale et travailler à sa diversification <u>Ambition 3</u> : Prendre en compte et préserver le socle environnemental et paysager ainsi que le patrimoine, comme éléments garants de la qualité du cadre de vie en Sud Hérault</p> <p>PNR HL Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et de la ruralité</p>	<p>Enjeu 2 <u>Un territoire dynamique et attractif</u></p> <p>Objectif stratégique n°6 :</p> <p>Accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable</p> <p>Il faut structurer, renforcer et animer les filières agricoles de proximité qui représentent une opportunité de création de richesses économiques, de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux.</p> <p>Le développement des spécificités locales de diversification agricole à forte valeur ajoutée et au potentiel prometteur doit être encouragé.</p> <p>De même, l'émergence de nouvelles formes d'agriculture génératrices de richesses et d'emplois, vertueuses pour l'environnement et compatibles avec les enjeux climatiques, doit aussi être accompagnée ainsi que les activités de transformation en aval de ces nouvelles productions.</p> <p>Objectif stratégique n°7 Valoriser les patrimoines culturels et naturels</p> <p>Héritage du passé, porteur de liens, le patrimoine doit être préservé, valorisé et partagé. Il convient en effet de garantir la qualité du cadre de vie, notamment par la sauvegarde et la restauration de sites patrimoniaux culturels et naturels emblématiques ou représentatifs des caractéristiques locales.</p>

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION</p> <p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	<p>Enjeu 2 Un territoire dynamique et attractif</p>
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES</p> <p>Pays HLV → Pôle d'excellence rural sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales → Plan alimentaire territorial</p> <p>Charte du PNR Objectif stratégique : Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire</p> <p>PCAET Avant Monts : <u>Axe E</u> Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles</p> <p>Projet de territoire Grand Orb <u>Axe 1</u> Soutenir l'emploi et l'activité économique, thermale et touristique</p> <p>SCOT <u>AXE 4</u> Renforcer l'attractivité économique du territoire</p> <p>PLUI Sud Hérault <u>Ambition 1 :</u> Pérenniser l'attractivité du territoire et favoriser un développement équilibré adapté aux spécificités du territoire et à celles des communes qui le composent <u>Ambition 2 :</u> S'appuyer sur ses points forts et ses potentialités pour poursuivre le développement de l'économie locale et travailler à sa diversification</p>	<p>Objectif stratégique n°5 Faire émerger et soutenir des projets économiques et structurants</p> <p>Il s'agit de créer un environnement/écosystème favorable au renforcement de la compétitivité de nos filières et entreprises, comme par exemple la structuration de la filière bois en amont avec la gestion de la forêt.</p> <p>Mais aussi de construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales. Par exemple en apportant une aide à la modernisation des locaux commerciaux, de l'activité et des équipements professionnels, ou en développant des espaces multifonctions et mutualisés de type tiers lieux type coworking, espaces et bureaux mutualisés, centres d'affaires, télécentres...etc..</p>

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DE LA RÉGION</p> <p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p>Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p>Objectifs thématiques - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports</p>	<p>Enjeu 1 Bâtir un cadre de vie durable</p> <p>Objectif stratégique n°1 : Développer un habitat contribuant au bien être des habitants</p> <p>Augmenter la capacité d'accueil du territoire notamment par la remise</p>

<p>collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations). - Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles. - Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires <p>- Volet montagne et ruralité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne 	<p>sur le marché de logements vacants dans les centres anciens.</p> <p>Objectif stratégique n°3 Vivre en bonne santé</p> <p>Enjeu 2 <u>Un territoire dynamique et attractif</u></p> <p>Objectif stratégique n°8 :</p> <p>Mener une démarche d'attractivité globale autour des services et des thèmes forts du territoire</p> <p>Face aux territoires urbains, notre territoire doit renforcer sa dimension d'accueil c'est-à-dire être en mesure d'assurer un niveau de service élevé, tant sur le plan capacitaire que qualitatif. L'amélioration du cadre de vie et des aménités du territoire contribuent donc aux objectifs de rééquilibrage. Nous pouvons nous appuyer sur des atouts indéniables : notre offre d'activités de pleine nature, notre offre oenotouristique et notre l'offre de thermalisme et de bien-être</p> <p>Enjeu 3 <u>Un territoire résilient</u></p>
<p>STRATÉGIE(S) DE RÉFÉRENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES CONCERNÉES</p>	<p>Objectif stratégique n°10 : Atténuer le changement climatique</p>
<p>Pays HLV TEPOS Vignobles et découvertes Pôle de pleine nature Opération Grand site</p> <p>Charte du PNR <u>Objectif stratégique 2.3</u> Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale</p> <p>PCAET Avant Monts : <u>Axe B</u> : Mobilité et Transport</p> <p>PCAET Grand Orb <u>Axe 1</u> : Faire de la sobriété une priorité transversale</p> <p>Projet de territoire Grand Orb <u>Axe 3</u> : Proposer un territoire attractif où il fait bon vivre</p> <p>SCOT <u>AXE 1</u> Préserver le socle environnemental <u>Axe 2</u> Urbaniser sans s'étaler</p>	<p>Il s'agira de favoriser les mobilités douces, partagées, inclusives et collectives, de favoriser le développement d'offres touristiques décarbonées, d'accompagner la transition énergétique de la flotte de véhicule. Par ailleurs, cela suppose d'encourager le développement des services de sobriété des déplacements, d'accompagner le changement de comportement et le développement de service de conseil et d'information à destination de la population.</p>

<p>AXE 3 Se loger, se déplacer et vivre au quotidien</p> <p>AXE 4 : Renforcer l'attractivité économique du territoire</p> <p>AXE 5 : Développer un urbanisme durable</p> <p>PLUI Sud Hérault</p> <p>Ambition 1 : Pérenniser l'attractivité du territoire et favoriser un développement équilibré adapté aux spécificités du territoire et à celles des communes qui le composent</p> <p>Ambition 2 : S'appuyer sur ses points forts et ses potentialités pour poursuivre le développement de l'économie locale et travailler à sa diversification</p> <p>Ambition 3 : Prendre en compte et préserver le socle environnemental et paysager ainsi que le patrimoine, comme éléments garants de la qualité du cadre de vie en Sud Hérault</p>	
---	--

5.2 - Objectifs stratégiques partagés et mesures opérationnelles

Enjeu 1 - Un cadre de vie durable	Objectif Stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien-être des habitants	Mesure Opérationnelle 1.1 : amélioration de l'habitat privé Mesure Opérationnelle 1.2 : valorisation des centres anciens
	Objectif Stratégique 2 : faire société, créer du lien social	Mesure Opérationnelle 2.1 : déployer une stratégie d'offre et de prise en charge en direction de la jeunesse Mesure Opérationnelle 2.2 : renforcer la médiation sociale, culturelle avec les citoyens
	Objectif Stratégique 3 : vivre en bonne santé	Mesure Opérationnelle 3.1 : améliorer la prise en charge médicale tout public, tout parcours Mesure Opérationnelle 3.2 : développer des comportements et des environnements favorables à la santé
	Objectif Stratégique 4 : favoriser l'inclusion et l'insertion sociale	Mesure Opérationnelle 4 : renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires ou en difficultés
Enjeu 2 - Un territoire dynamique et attractif	Objectif Stratégique 5 : faire émerger et soutenir des projets économiques structurants	Mesure Opérationnelle 5.1 : soutenir les filières économiques locales Mesure Opérationnelle 5.2 : construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales
	Objectif Stratégique 6 : accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable	Mesure Opérationnelle 6.1 : accompagner la transition du monde agricole Mesure Opérationnelle 6.2 : contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale
	Objectif Stratégique 7 : valoriser les patrimoines culturels et naturels	Mesure Opérationnelle 7 : connaître, sauvegarder, promouvoir et animer les patrimoines
	Objectif Stratégique 8 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire	Mesure Opérationnelle 8.1 : favoriser l'attractivité du territoire par des outils et services dédiés Mesure Opérationnelle 8.2 : consolider, développer et promouvoir le thermalisme, l'offre touristique, sportive et de loisirs
Enjeu 3 - Un territoire résilient	Objectif Stratégique 9 : développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques	Mesure Opérationnelle 9 : Informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques
	Objectif Stratégique 10 : atténuer le changement climatique	Mesure Opérationnelle 10.1 : être exemplaire en matière de politique énergétique Mesure Opérationnelle 10.2 : diversifier les solutions de mobilité et décarboner une partie des déplacements sur le territoire
	Objectif Stratégique 11 : réduire la vulnérabilité du territoire	Mesure Opérationnelle 11.1 : anticiper la gestion de l'eau et la préservation des ressources naturelles Mesure Opérationnelle 11.2 : anticiper la gestion des déchets et l'impact environnemental des pollutions

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 6 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Énergie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragés.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT et lancée à l'été 2021 pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT

Programmes spécifiques à préciser par le territoire : Exemples : POI Massif central, POI Pyrénées, ATI, LEADER, ATI FEDER, FEAMP, POCTEFA...

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est particulièrement concerné par une animation territoriale des démarches et des programmes suivants :

- le Programme d'Intérêt Général ;

- le label TEPOS (Territoire à Énergie POSitive), notamment à travers l'animation du Guichet Rénov'Occitanie et d'un service de Conseil en Énergie Partagé ;
- le Pôle d'excellence rurale sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales ;
- l'Opération Collective de Modernisation ;
- le Pôle d'excellence rurale Couleurs du patrimoine ;
- le label national Pays d'art et d'histoire ;
- l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » ;
- le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » ;
- le label national « Projet Alimentaire Territorial » ;
- le label national « Vignobles et Découvertes » sur la destination « Minervois, Faugères, Saint-Chinian en Haut Languedoc » ;
- le Contrat Local de Santé.

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure un rôle d'animation, d'accompagnement et de suivi des politiques contractuelles suivantes :

- Europe/Approches Territoriales Intégrées

2015-2022 : « Favoriser le développement d'une économie durable sur le territoire » : enveloppe de 1 438 709 € de FEDER

2023-2027 : en cours d'élaboration

- Gestion du programme européen Leader

2007-2013 : « Itinérance » : enveloppe de 2 000 000 € de FEADER

2014-2022 : « Sites en valeur, sites en marché » : enveloppe de 3 000 000 € de FEADER

2023-2027 : en cours d'élaboration

- État

2017-2020 : Contrat de ruralité État/Pays : enveloppe de 5 855 103 €

2021-2026 : Contrat de Relance et de Transition Écologique

- Région

2018-2021 : Contrat Région/Pays : enveloppe de 4 820 158 €

2022-2026 : Contrat Région/Pays

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER/FSE2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Haut Languedoc et Vignobles**, dont la structure porteuse est le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- **Au titre de l'Approche Territoriale Intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027.**

ARTICLE 8 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles le 13 mai 2022.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre et le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028** avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire ;
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel ;**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation**, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant ;
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement et le Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 ;**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire ;
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.**

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat.

Structure	Représentant
1. Conseil régional	Florence BRUTUS, élue
2. Conseil régional	Max ALLIÈS, élu
3. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Jean ARCAS, élu
4. Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Marie-Pierre PONS, élue
5. Conseil départemental de l'Hérault	Kléber MESQUIDA, élu
6. Conseil départemental de l'Hérault	Séverine SAUR, élue
7. Conseil départemental de l'Hérault	Marie PASSIEUX, élue
8. CC Sud Hérault – Conseil régional	Jean-Noël BADENAS, élu
9. CC Les Avant-Monts	Francis BOUTES, élu
10. CC Du Minervois au Caroux	Josian CABROL, élu
11. CC Grand Orb	Pierre MATHIEU, élu
12. CC Du Minervois au Caroux	Yves FRAISSE, élu
13. CC Sud Hérault	Elisabeth DAUZAT, élue
14. CC Les Avant-Monts	Martine GIL, élue
15. CC Grand Orb	Olivier ROUBICHON-OURADOU, élu
16. CC Grand Orb	Christian BIÈS, élu
17. CC Du Minervois au Caroux	Béatrice FALCOU, élue
18. CC Grand Orb	Mariette COMBES, élue
19. CC Grand Orb	Jean-Louis LAFAURIE, élu

20. CC Les Avant-Monts	Daniel GALTIER, élu
21. Conseil de développement	Patric BÉZIAT, société civile
22. CC Grand Orb	Katia FAURE, technicienne
23. CC Les Avant-Monts	Corinne VISSOUZE, technicienne
24. CC Sud Hérault	Christine MURGIA, technicienne
25. CC Du Minervois au Caroux	Vanessa FEDERICO, technicienne
26. Conseil régional FEDER/ATI	Nicolas JORGENSEN, technicien
27. Conseil régional	Timothée LHOMME, technicien
28. Conseil régional	Cédric CORDIER, technicien
29. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Corinne ROGER, technicienne
30. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Anne GALIBERT, technicienne
31. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Sylvie HERPSON, technicienne
32. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Olivia BARTHÉLEMY, technicienne

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles donc, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, afin de prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) établi à l'échelle du Pays qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 9 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire ;

- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'État ou de tout autre opérateur.

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 10 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

10.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus ;
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs ;
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier ;
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif ;
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée ;
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat ;
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028 ;
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat ;
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 11 : MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 12 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le Pays Haut Languedoc et Vignobles de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

**Le Président du Pays Haut Languedoc
et Vignobles**

Jean-ARCAS

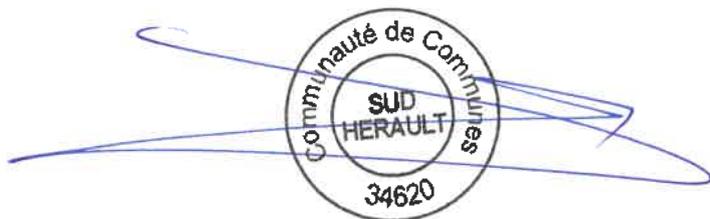


**La Président du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

**Le Président de la Communauté de communes
Sud Hérault**

Jean-Noël BADENAS



**Le Président de la Communauté de communes
du Minervois au Caroux**

Josian CABROL



**Le Président de la Communauté de communes
Les Avant-Monts**

Francis BOUTES



**Le Président de la Communauté de communes
Grand Orb**

Pierre MATHIEU



**Le Président du Parc naturel régional
du Haut-Languedoc**

Daniel VIAELLE

d'aménagement et

Syndicat Mixte
Parc
naturel
régional
du Haut-Languedoc
et de gestion du

1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures

2/ Le projet de territoire développé

3/ Les schémas opérationnels en cours

4/ Tout document considéré comme utile en annexe du présent contrat cadre

ANNEXE 1

Objectifs stratégiques et fiches mesures

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du Pays Haut Languedoc & Vignobles sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 10) ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Enjeu partagé 1 : Un cadre de vie durable

Objectif stratégique 1 : Développer un habitat contribuant au bien être des habitants

Fiche mesure n° 1.1 : Amélioration de l'habitat privé

Présentation de la mesure n° 1.1. en lien avec l'objectif stratégique 1.

-Contexte général :

La politique du logement doit être un moteur durable de l'économie locale avec des logements adaptés moins énergivores qui répondent à la demande sociale selon la diversité des parcours.

Le logement reste un enjeu fort pour un territoire rural, la demande en logement ne cesse d'augmenter. Il convient de répondre aux attentes de la population, en intervenant sur l'accroissement du parc locatif avec la remise sur le marché de logements vacants, sur la rénovation du parc existant indécemment et vétuste ainsi que sur l'adaptation des logements pour un public vulnérable en perte d'autonomie.

Il convient également d'intégrer à ces trois objectifs la lutte contre la précarité énergétique composante transversale et incontournable.

Par ailleurs, le logement est un déterminant de santé. La lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique reste un objectif à poursuivre afin d'obtenir un parc locatif sain, attractif et adapté pour aussi bien pour la population locale que pour de nouveaux arrivants. Un important travail partenarial doit s'engager afin de coordonner les actions des différents partenaires afin d'y parvenir.

Avec un parc de 4 260 logements sans confort et 2 256 logements avec un confort partiel, le travail engagé depuis 2007 au travers de différents programmes opérationnels doit être poursuivi.

D'un point de vue patrimonial le logement compose la plus grande partie des centres anciens qui méritent d'être rénovés, redynamisés, et réinvestis par des résidents à l'année.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Les efforts des partenaires en la matière doivent converger afin de :

- lutter contre l'habitat indigne
- lutter contre la précarité énergétique afin de réduire la facture énergétique et favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique
- développer le parc locatif avec la mobilisation des logements vacants
- adapter des logements aux personnes en perte d'autonomie
- fédérer les partenaires publics/ privés
- encourager les initiatives locales en faveur du logement
- concourir au développement économique, social, énergétique du territoire.

Ces axes s'inscrivent dans un environnement favorable à la santé et les objectifs TEPOS en termes de réduction de la consommation d'énergie.



- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT**

S'adapter au changement climatique, anticiper ses conséquences

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables & améliorer la santé et le bien être des habitants.

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- mise en œuvre d'action d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des partenaires du territoire engagés dans les politiques énergétiques, de santé et de programmes spécifiques tels Petites Villes de demain (futurs ORT), bourgs-centre Occitanie ou QPV
- rechercher et développement de partenariats avec les acteurs impliqués dans le domaine de la politique de l'habitat (communes et communautés engagées dans le permis de louer, ARS ,ADIL,CAPEB , professionnels du bâtiment)
- déploiement actions dans le cadre du PDLHI
- mise en place d'actions de communication et de temps d'animation à destination des habitants du territoire
- mise en place programme opérationnel d'amélioration de l'habitat
- accueil accompagnement et orientation des publics (Rénov Occitanie)
- repérage et traitement d'habitat indigne
- réunion des acteurs autour de la Cellule Locale Habitat Indigne
- formation/information des communes engagées dans le permis de louer, QPV et BCO
- cadastre solaire
- réunions des professionnels du bâtiment
- nuits de la thermographie
- formation éco gestes
- visites de sites.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :2022/2027

- Objectifs de réalisation de 1250 logements de propriétaires occupants dont 40 indignes et 910 économes, 300 adaptations aux personnes en perte d'autonomie et de 100 logements locatifs

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation Bilan annuel quantitatif et qualitatif

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 1 : Un cadre de vie durable

Objectif stratégique 1 : Développer un habitat contribuant au bien être des habitants

Fiche mesure n° 1.2 : Valorisation des centres anciens (espaces publics et façades privées)

Présentation de la mesure n° 1.2. en lien avec l'objectif stratégique 1.

-Contexte général :

Le territoire reconnu Pays d'art et d'histoire possède une richesse paysagère et architecturale incontestable. Les villages font partie intégrante de cette richesse et les centres anciens représentatifs de l'architecture locale en sont le cœur.

L'espace public permet de se retrouver de partager, il est destiné à l'usage de tous, sans restriction. Il peut ainsi s'agir de tout espace de circulation ou de rassemblement qui permet de fédérer les habitants, d'animer un quartier ou plus largement un village.

Ces espaces peuvent jouer un rôle majeur dans la cohésion sociale et contribuer à redynamiser les villages.

Par ailleurs, les façades représentent les parties privées qui constituent l'espace public. De ce fait elles en impactent visuellement la perception. Afin d'avoir un traitement global des espaces publics composés partiellement par des façades privées il convient de conjuguer les actions menées en faveur des propriétaires privés et publics.

Afin d'amorcer la valorisation des centres anciens le choix a été fait en 2008 de mettre en place une aide pour le ravalement des façades de façon à compléter les aides attribuées pour la rénovation des espaces publics. Des partenariats avec la Fondation du Patrimoine, le CAUE et la Région ont permis d'optimiser l'accompagnement et la faisabilité des projets.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Il convient de conjuguer les actions privées et publiques en faveur de la rénovation des centres anciens :

- approche globale des projets de rénovation en centres anciens
- attractivité des centres anciens
- réflexion et traitement de l'espace public
- concertation citoyenne
- développement des partenariats
- sensibilisation formation des publics et professionnels
- fédérer les partenaires concernés par cette thématique professionnels et collectivités.

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT**



Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables & améliorer la santé et le bien être des habitants.

-Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure :

- mise en place d'actions de formation sensibilisation destinées aux professionnels et habitants
- mise en place d'actions de communication et de temps d'animation à destination des habitants et professionnels du territoire
- mise en œuvre d'action de valorisation patrimoniale privé et public
- accompagnement des collectivités intéressées notamment QPV, BCO, PVD pour des projets de valorisation des centres anciens
- opération façades,
- organisation d'événements de sensibilisation lors des Journées Européennes du Patrimoine, Partenariat CAUE, UDAP, Fondation du Patrimoine, Région
- sensibilisation du public au patrimoine
- concertation citoyenne sur les projets de lieu de rassemblement.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

- Objectifs de réalisation de 30 façades privées par an

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Bilan annuel

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 1 : Un cadre de vie durable

Objectif stratégique 2 : Faire société, créer du lien social...

Fiche mesure n° 2.1 : Renforcer l'offre de services de proximité y compris l'offre culturelle

-Contexte général :

Notre territoire se doit ensuite d'assurer la qualité et l'accessibilité de nos habitants à une offre de service. L'analyse des « regards statistiques sur les dimensions du bien-être en Occitanie » permet de mettre en exergue un niveau d'accès aux services moyen à faible pour trois de nos quatre bassins de vie. Le bassin de vie vécu du Haut-Languedoc se positionne même en avant-dernière place du classement à l'échelle de la grande Région. Aussi, rappelons que l'indice de vieillissement du territoire suit la dynamique nationale. Les enjeux de ce vieillissement doivent être anticipés en matière de services à la population. L'augmentation de la population précaire se traduit notamment par un taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) qui s'élève à 19%, légèrement inférieur au taux du département (19,7% en 2021) mais sensiblement supérieur à la donnée nationale. Ces données nous confortent dans la nécessité de mener une politique d'action et de cohésion sociale ambitieuse.

Cette dernière passe ensuite par la création de lien social, le développement de ce qui fait « société ». Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault. Son histoire locale décèle une richesse infinie qu'il est important de connaître et de transmettre. L'affirmation de l'identité culturelle du territoire passe par une production artistique diversifiée qui devra faire écho à l'identité patrimoniale des communes et territoires qui composent le Pays.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Permettre aux habitants du territoire de disposer de l'ensemble des services dont ils ont besoins au quotidien. Ces services s'adressent aussi bien aux jeunes enfants et aux familles qu'aux personnes en perte d'autonomie qui doivent être aidées si nous souhaitons les garder au sein de notre territoire.
- Rendre le numérique accessible à tous et développer des e-services utiles à la population. Cela doit également faire l'objet d'un accompagnement à l'utilisation de ces nouveaux services ainsi que la mise en place de lieux d'accueils pour les personnes non équipées
- Renforcer la médiation culturelle, sociale, citoyenne afin d'œuvrer à l'épanouissement personnel à travers la pratique artistique, et offrir une culture de qualité accessible à tous
- Structurer l'offre en équipements culturels, avec pour objectif principal d'amener la culture de qualité au plus proche des habitants en priorité sur les secteurs en déficit et leur offrir des conditions d'accès abordables financièrement. La mise en réseau des lieux culturels est un facteur de réussite du développement territorial.
- Affirmer l'identité culturelle du territoire, en valorisant toutes les composantes du territoire au travers d'une production artistique diversifiée est porteuse de sens.



-Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien être des habitants

-Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure :

- extension, agrandissement, construction de groupes scolaires, écoles, résidence seniors, mairies...
- création d'écoles numériques
- création, développement et amélioration des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- développement et mise en réseau des France Services
- création de salles multi-activités
- création de complexes sportifs (city park, court de tennis, boulodrome, pump track...)
- programmations culturelles
- Structuration d'une offre muséale de qualité
- création de tiers lieux citoyens et/ou associatifs
- développement d'événementiels (en complément de la programmation culturelle)
- création de Fab Lab
- développement et mise en réseau d'Espaces de Vie Sociale
- accompagnement des acteurs culturels du territoire.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 1 : Un cadre de vie durable

Objectif stratégique 2 : Faire société, créer du lien social...

Fiche mesure n° 2.2 : Déployer une stratégie d'offre et de prise en charge en direction de la jeunesse

-Contexte général :

En matière de santé, les enfants, les adolescents et les jeunes présentent des besoins particuliers, rencontrent des difficultés spécifiques, appellent des actions adaptées. La prévention, le diagnostic et la prise en charge doivent être précoces pour éviter des conséquences qui peuvent devenir irréversibles.

L'éducation à la santé a un rôle déterminant pour l'acquisition des connaissances en santé.

Par leur mode de vie, et en fonction aussi de facteurs socio-culturels, économiques et financiers, les jeunes sont exposés à divers risques de santé : troubles du développement, comportement à risques, addictions, difficultés liées à la vie affective et sexuelle, souffrance psychique... Sur la base de ces constats et d'une analyse de la situation des jeunes sur le territoire du Pays, il apparaît nécessaire de développer des comportements et des environnements favorables à la santé des jeunes.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Il s'agit alors de

- faire un état des lieux des situations
- fédérer les partenaires concernés par ces thématiques
- mise en place d'actions de communication /concertation à destination des habitants
- accompagner les initiatives en faveur de l'inclusion sociale, l'alimentation, l'activité physique, la médiation culturelle
- poursuivre la mise en œuvre du schéma territorial en addictologie
- renforcer le partenariat avec le QPV et quartiers en difficulté.



-Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- la santé et le bien être des habitants.

-Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure :

- CLSM : travail sur la prévention du suicide chez les jeunes
- Maison Sport Santé Lamalou : sport adapté gratuit pour personnes en situation de précarité (dont les jeunes)
- PAEJ de la MDA34 et MLI
- EPISODE : sensibilisation aux écrans.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Cette mesure s'inscrit dans l'axe 3 du CLS2, qui a débuté en 2020 et se terminera en 2024.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Focus jeunesse :

PAEJ

Maison des Adolescents

Enjeu partagé 1 : Un cadre de vie durable

Objectif stratégique 3 : Vivre en bonne santé

Fiche mesure n° 3.1 : Améliorer la prise en charge médicale tout public

Présentation de la mesure n° 3.1. en lien avec l'objectif stratégique 3 vivre en bonne santé

-Contexte général :

Doté d'un territoire rural, présentant une population vieillissante, fragile et souvent isolée, ainsi qu'une offre de soins insuffisante, le Pays HLV a rapidement identifié la nécessité de travailler sur les problématiques de santé de la population.

En 2011, un Projet Territorial de Santé a été élaboré et mis en œuvre par le Pays, sur la base d'un diagnostic santé réalisé sur l'ensemble du territoire.

Afin d'amplifier la portée de la démarche, un premier Contrat Local de Santé (CLS1) a été signé en 2013 entre le Pays et l'ARS. Le CLS1 visait à améliorer la santé de la population, en travaillant au niveau des soins primaires et de la prévention, en prenant en compte les dimensions démographiques et sociales spécifiques au territoire. Un second CLS (CLS2) a été signé en 2020, toujours dans le même objectif, apportant en outre une dimension pérenne à la dynamique engagée par le CLS1. L'axe 1 du CLS2 consiste à améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents.

Arrivant aujourd'hui à un seuil critique en termes de démographie médicale, l'objectif de cette mesure consiste à améliorer l'offre de soins (primaires et d'urgences) sur le territoire. En effet, sans être alarmiste, notons que « l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes » est légèrement inférieure à la moyenne nationale avec 3,6 consultations par ans contre 3,9 en France. Les données en matière d'accessibilité aux soins (temps d'accès et type de service) démontrent une forte disparité territoriale qu'il est nécessaire de gommer progressivement.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Il s'agit alors de :

- Poursuivre, entretenir et développer la dynamique d'accès aux soins primaires par un soutien aux professionnels (les accompagner dans la mise en place de structures d'exercice coordonné et/ou d'activité de télémédecine)
- Travailler sur l'attractivité médicale afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins
- Poursuivre, entretenir et développer les dispositifs d'accès aux soins d'urgence (3MHC)
- Veiller à un maillage équilibré du territoire en termes d'accès aux soins.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage et territorial l'attractivité et les mobilités durables.

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Accompagner les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les dynamiques de soins coordonnés (CTPS)
- Création de nouvelles structures d'exercice coordonné (sur l'initiative des PS)
- Articulation des démarches des tutelles concernant l'attractivité médicale sur le territoire
- Co-animer/Participer aux différents groupes de travail sur l'attractivité, dont ceux du Comité d'Attractivité Territorial de l'ARS (DD34)
- Mise à jour de la plaquette « Pratiquer la médecine en Ouest Hérault ».

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Cette mesure se relie à l'axe 1 du CLS2, dont la mise en œuvre a débuté en 2020. Les actions décrites se poursuivront jusqu'en 2024.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

- nombre de nouvelles structures d'exercice coordonné créés
- nombre de nouvelles structures d'exercice coordonné existantes accompagnées
- nombre de nouveaux médecins installés
- comptes-rendus des GT du Comité d'Attractivité Départemental
- évaluation du CLS2 ; 2024
- comptes-rendus des réunions Midi des MSP
- nombre de structures ayant mis en place une activité de télémédecine
- Plan Territorial d'Attractivité
- nombre de réunions où ont été invités les médecins
- nombre de plaquettes imprimées/diffusées
- questionnaires de satisfaction

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Enjeu partagé 1 : Un cadre de vie durable

Objectif stratégique 3 : Vivre en bonne santé

Fiche mesure n° 3.2 : Développer des comportements et des environnements favorables à la santé

Présentation de la mesure n° 3.2. en lien avec l'objectif stratégique 3 vivre en bonne santé

-Contexte général :

Un premier Contrat Local de Santé (CLS1) a été signé en 2013 entre le Pays et l'ARS. Le CLS1 visait à améliorer la santé de la population, en travaillant au niveau des soins primaires et de la prévention, en prenant en compte les dimensions démographiques et sociales spécifiques au territoire.

Un second CLS (CLS2) a été signé en 2020, toujours dans le même objectif, apportant en outre une dimension pérenne à la dynamique engagée par le CLS1.

Sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la mortalité prématurée est significativement plus élevée que la mortalité prématurée nationale. De plus, son niveau est resté stable sur 5 ans alors qu'il a baissé dans les territoires de comparaison. La prévention à tous les niveaux (primaire, secondaire, tertiaire) est donc un enjeu important pour le territoire.

Concernant l'état de santé de la population sur le champ de la santé mentale, le profil santé réalisé en 2018 par l'ORS CREAM indique que :

- En moyenne, 192 habitants sont admis chaque année en ADL pour une affection psychiatrique. Le taux d'incidence des ALD pour affection psychiatrique sur le territoire est supérieur à celui constaté au niveau national
- Plus de 8 900 habitants ont eu au moins 3 délivrances de psychotropes en 2016, ce qui est similaire à la situation départementale et régionale
- La mortalité par suicide est plus élevée qu'au niveau départemental, régional et national et cet indicateur est resté stable en 5 ans, alors qu'il a diminué au niveau régional et national.

L'étude sur les consommations réalisée par l'association Episode en 2014 a permis de confirmer que le territoire est marqué par des consommations de produits (alcool, cannabis, opiacées), dans un contexte de précarité socio-économique mentionnée par l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, notre territoire devra faire face aux impacts du dérèglement climatique qui ont des effets sur la santé des habitants (canicule, maladie infectieuse, catastrophes naturelles). Le changement climatique est désormais considéré comme un déterminant à part entière de la santé, pouvant renforcer des inégalités environnementales et sociales.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Il s'agit alors de :

- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé
- Agir sur les comportements favorables à la santé
- Développer un cadre de vie favorable à la santé en tenant compte de l'adaptation au dérèglement climatique
- Favoriser le partenariat entre les acteurs
- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées
- Apporter à la population une réponse de proximité en matière de prévention, d'accompagnement et de prise en charge des addictions sur le territoire
- Promouvoir un urbanisme favorable à la santé : cheminement piétonnier, développement des aires sportives sur les espaces verts...

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage et territorial l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Mise en œuvre du schéma territorial en addictologie
- Mise en œuvre d'actions sur les questions d'alimentation et d'activité physique
- Evaluation du potentiel radon
- Promouvoir les questions d'habitat et de santé sur le territoire
- Mise en œuvre d'action pour améliorer le parcours de santé des personnes âgées
- Mettre en place un travail partenarial avec les caisses d'assurance maladie sur l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité
- Accompagnement de l'expérimentation de l'action Effichronic portée par le CHU sur le territoire
- Mise en œuvre et animation d'un Conseil Local de Santé Mentale
- Réflexion sur la prise en charge des personnes en situation de handicap sur le territoire
- Actions favorisant une meilleure ouverture des structures médico-sociales du champ du handicap vers l'extérieur
- Développer des actions de prévention (dépistage des cancers, vaccination...)
- Développer des projets de prévention, de promotion et d'éducation à la santé sur les déterminants de santé, notamment en matière de santé environnement (alimentation, logement, qualité de l'air...) et de comportements favorables à la santé (activité physique, sport santé, prévention des addictions...).

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Cette mesure se relie aux axes 2 et 3 du CLS2, dont la mise en œuvre a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2024.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
- évaluation du CLS2 ; 2024

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 1 : Un cadre de vie durable

Objectif stratégique 4 : Favoriser l'inclusion et l'insertion sociale

Fiche mesure n° 4.1 : Renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires ou en difficultés

Présentation de la mesure n° 4.1. en lien avec l'objectif stratégique 4

Renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires -Contexte général :
La politique de la ville porte deux ambitions fortes en ce qui concerne les quartiers prioritaires (QPV) : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Éducation, emploi, logement et cadre de vie... la politique de la ville est interministérielle et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

Ainsi, nombre d'associations se positionnent chaque année sur l'appel à projets du contrat de ville pour mener à bien plusieurs projets qui visent à agir sur le cadre de vie, sur le développement de l'économie et de l'emploi, sur la rénovation du logement, sur la cohésion sociale et afin d'intervenir de manière efficace dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et du sport.

Par ailleurs certaines communes doivent faire face à cette problématique sans toutefois faire parties du réseau des QPV. Un espace d'échange pourrait permettre de partager les expériences voire mutualiser les actions.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Il convient de conjuguer les actions associatives et publiques en faveur des quartiers prioritaires ou en difficulté.

- Identifier les problématiques
- Fédérer les acteurs public/privés,
- développement des partenariats
- Soutenir les initiatives
- Soutenir les structures favorisant l'inclusion et l'insertion sociale
- Accompagner l'inclusion sociale
- Concertation citoyenne
- Échanges d'expériences.

Il s'agit alors de

- Faire un état des lieux des situations
- fédérer les partenaires concernés par ces thématiques associations et collectivités
- travail resserré avec les collectivités labélisées Petites Villes de demain (futures ORT) , bourgs-centre Occitanie et QPV
- Mise en place d'actions de communication /concertation à destination des habitants
- Accompagner les initiatives en faveur de l'inclusion sociale.

-Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

-Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure :

- Accompagnement des collectivités intéressées notamment QPV, BCO, PVD
- Organiser des appels à projets pour favoriser l'inclusion sociale
- Rencontres échanges d'expérience
- Concertation et fédérer les acteurs locaux
- Communication
- Requalification du quartier.

Création de logements

Étude d'aménagements urbains

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Objectifs de réalisation

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 2 : La valorisation des ressources économiques pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif stratégique 5 : Faire émerger et soutenir des projets économiques structurants

Fiche mesure n° 5.1. : Soutenir les filières économiques locales

-Contexte général :

L'histoire économique du territoire nous montre une véritable richesse dans la diversité des ressources favorisant la création de filières importantes telles que celle du bois, de la viticulture et l'oenotourisme, de l'eau, du marbre... L'accompagnement de ces filières, qu'elles soient nouvelles ou déjà en place, doit être poursuivi et ainsi permettre le soutien à des projets d'investissements, de prospection commerciale et innovant. Par leurs débouchés, elles sont aussi des opportunités de création d'emplois et de richesse. Mais la gestion de ces ressources économiques doit être cohérente, respectueuse et s'accompagner d'actions de sensibilisation des publics. L'action collective est aussi à encourager...

Les activités économiques dites « de proximité » sont aussi à animer. Il s'agit des activités de commerces, de services, d'artisanat, et même de santé qui participent bien souvent aux dynamiques des bourg-centre ou centres anciens et qui nécessitent d'être accompagnées sur le plan de la création, du développement, ou encore des actions collectives (comme les associations d'entrepreneurs).

Enfin, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences est un levier qui peut être actionné pour amplifier l'impact des politiques locales de l'emploi, pour faciliter l'insertion par l'activité économique, mais aussi pour réfléchir à l'évolution des compétences et à l'appareil de formation à développer sur le territoire.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Poursuivre l'expérimentation et le développement des filières de productions locales.
- Créer un environnement/écosystème favorable au renforcement de la compétitivité de ces filières et entreprises.
- Soutenir les entreprises afin qu'elles s'adaptent aux changements climatiques, aux mutations de l'environnement économique et à la montée en puissance de l'économie numérique.
- Moderniser et renouveler des secteurs d'activités dans un objectif de préservation de l'emploi.



-Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Préserver et développer des emplois de qualité

-Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Structuration de la filière bois en amont avec la gestion de la forêt, le maintien de son exploitation y compris dans les zones d'accès difficiles avec la transmission des savoir-faire ancestraux (câble, sciage à façon, ...), investissement dans les outils de production
- Maintien des équipements professionnels et conditions d'exploitations favorables à la transformation des ressources locales pour une commercialisation de proximité.
- Evaluation du potentiel de développement des entreprises de l'ESS et animation du réseau

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre d'emplois maintenus ou créés

Nombre de commerces et/ou entreprises (affiliées Chambres consulaires)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 2 : La valorisation des ressources économiques pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif stratégique 5 : Faire émerger et soutenir des projets économiques structurants

Fiche mesure n° 5.2 : Construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales

-Contexte général :

Les entreprises, commerces et services de proximité du Pays représentent un tissu économique relativement dense, un levier important dans la création d'emplois et dans l'amélioration du taux d'activité de la population locale et sont un facteur déterminant pour le maintien et le développement de l'attractivité des territoires. L'âge des dirigeants d'entreprises tend à s'accroître donc l'enjeu réside aussi dans la transmission et la reprise des entreprises. Au-delà de l'accompagnement du repreneur et du cédant, un travail en amont d'identification des opportunités de reprises, de communication auprès de potentiels repreneurs est à mener. Le maintien, la création ou le développement d'entreprises, activités de commerce ou artisanat de proximité qui répondent aux besoins de première nécessité de la population sont donc une priorité pour le Pays.

La rareté du foncier, la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux, les politiques d'urbanisme amènent aussi les élus locaux à penser l'implantation d'entreprises « autrement ». Il y a un enjeu fort à faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique, en réinvestissant des bâtiments ou des friches pour des espaces commerciaux, artisanaux ou tertiaires, en travaillant également sur le développement d'un réseau de petits espaces, type tiers lieux.

Par ailleurs, les partenariats publics/privés sont à encourager afin de cultiver une culture de l'innovation sous toutes ses formes, en initiant des projets d'expérimentation. Dans ce contexte, l'économie sociale et solidaire (ESS) répond de manière collective à certaines situations locales tout en proposant un modèle de développement alternatif. Et sur un territoire à forts enjeux environnementaux, nous souhaitons développer le champ de l'économie circulaire.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Assurer et renforcer le maillage territorial en infrastructures économiques, commerciales, artisanales...
- Renforcer l'attractivité par la modernisation des entreprises, le développement d'espaces multifonctions et mutualisés
- Travailler la transmission d'entreprise, la vacance et l'accessibilité aux locaux commerciaux
- Maintenir l'emploi,
- Accompagner les projets d'immobilier d'entreprise, les projets d'installation ou de restructuration des entreprises et commerces,
- Informer, sensibiliser et soutenir les entreprises pour la mise en œuvre de démarches d'écoconception, de coopération autour des ressources environnementales.



-Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Préserver et développer des emplois de qualité

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Création de Tiers lieux
- Reconversion des friches industrielles
- Reconversion de commerces de proximité

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Friches industrielles accompagnées

Activités préservées et/ou développées, implantation de nouvelles activités.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 2. : La valorisation des ressources économiques pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif stratégique 6. : Accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable

Fiche mesure n°6.1. : Accompagner la transition du monde agricole

-Contexte général :

L'agriculture a exercé un rôle important pour la construction des ressources territoriales non seulement sur le plan économique mais plus largement, pour l'entretien de l'espace et pour le maintien d'un patrimoine rural important. Dès lors, il est important de renforcer les filières agricoles de proximité qui représentent une opportunité de création de richesses économiques, de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux. Le développement des spécificités locales de diversification agricole à forte valeur ajoutée et au potentiel prometteur doit être encouragé.

Mais cette agriculture fait aussi face aujourd'hui à de nombreux défis :

Le maintien et le renouvellement des agriculteurs sur le territoire doivent être assurés afin de soutenir une économie « historique » et engager la diversification du tissu agricole (diversification des cultures, des modes de productions, des types de revenus). Cela implique un accompagnement spécifique à l'installation (notamment des jeunes) et à la reprise des exploitations.

Face aux enjeux climatiques, l'adaptation des pratiques agricoles et la diversification de cette agriculture deviennent indispensables. Cependant, même en renouvelant en partie le tissu agricole, elle implique un effort au sein de chaque exploitation, avec un accompagnement en matière d'innovation, d'expérimentation de nouvelles pratiques et de valorisation des techniques et procédés adaptés.

-Objectifs de la mesure :

- Expérimenter et développer des systèmes et des filières de production
- Créer un environnement/écosystème favorable au renforcement de la qualité des productions agricoles et de la compétitivité des filières
- Poursuivre l'adaptation et la diversification agricoles face aux enjeux environnementaux, climatiques et économique
- Contribuer à l'installation d'agriculteurs, vers des productions pour la consommation locale et les modèles de vente en vrac et emballages consignés
- Moderniser et renouveler ces secteurs d'activités dans un objectif de préservation de l'emploi direct et indirect
- Maintenir une activité agricole dynamique, garante des paysages et de la diversité de ses composantes naturelles



- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions. Préserver et développer des emplois de qualité. S'adapter au changement climatique. Mieux produire pour Mieux se nourrir...

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Mise en œuvre du schéma de développement agricole du Grand Site
- Dispositif innovant et multisectoriel pour l'accès au foncier et le maintien de l'agriculture
- Projet de laboratoire de transformation alimentaire
- Développement de l'agro-pastoralisme

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets soutenus. Surface en diversification/Ouverture des espaces. Nombre de fermes reprises ou créées.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 2 : La valorisation des ressources économiques pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif stratégique 6. : Accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable

Fiche mesure n° 6.2. : Contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale

-Contexte général :

La reconnaissance du « Projet Alimentaire de Territoire » (PAT) sur notre territoire a été obtenue le 20 juin 2019. Dans un contexte général d'interrogations concernant l'impact et la durabilité de nos systèmes alimentaires, il convient en effet de repenser ce domaine et envisager le rapprochement géographique entre la production et la consommation, l'offre et la demande. Mais l'amélioration de ce système implique de traiter le système dans sa globalité, c'est-à-dire toute l'ensemble des activités et des processus qui permettent d'assurer le flux des produits alimentaires et de l'information, du point d'origine au point de consommation, en passant par les points de transformation, d'entreposage, de transport, de distribution et la consommation des produits alimentaires.

Le secteur alimentaire fait aussi face à des enjeux climatiques importants (accès à l'eau, gestion des déchets, transport) or, de nouvelles pratiques de consommation collaborative au service d'une alimentation plus durable se développent et permettent de répondre à ces freins, nombreux en milieu rural. La volonté de promouvoir des systèmes équitables et locaux se traduit par le renforcement des circuits courts et de proximité. L'ancrage territorial des activités agroalimentaires est un élément fondamental pour le développement d'un tel système alimentaire durable. Leur relocalisation permet de mieux articuler compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Relocaliser l'alimentation par le soutien et l'organisation de la logistique, circuits de proximité, circuits courts...
- Favoriser l'accès à une alimentation saine, durable, de qualité accessible à tous, notamment auprès des jeunes, des personnes en situation de précarité, aux personnes âgées...
- Améliorer la qualité dans la restauration collective tout en réduisant le gaspillage des biens alimentaires
- Promouvoir et accompagner à la commercialisation des productions locales

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Contribuer à la transition vers une économie circulaire. Améliorer la santé et le bien être des habitants. Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Adaptation et maintien des commerces alimentaires essentiels (épicerie, boucherie, boulangerie...)
- Action autour de la restauration collective.
- Mise en place d'outil de transformation
- Tiers lieux alimentaires
- Création de jardins partagés
- Promotion et animations en lien avec les productions locales

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de commerces accompagnés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 2. : La valorisation des ressources économiques pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif stratégique 7. : Valoriser les patrimoines culturels et naturels

Fiche mesure n° 7.1.: Connaître, sauvegarder, promouvoir et animer les patrimoines

-Contexte général :

Le territoire est reconnu pour sa grande richesse paysagère, urbaine et architecturale ; il est aussi riche en musées et espaces muséographiques... Ce capital patrimonial lui a permis d'obtenir le label national Pays d'art et d'histoire en 2016. Les ressources patrimoniales sont denses et diversifiées mais restent néanmoins diffuses et trop confidentielles. Souvent méconnues, mésestimées, elles sont finalement menacées... Or ce patrimoine doit être préservé, valorisé et partagé. La recherche est un préalable de l'action patrimoniale. Le partenariat avec le monde de la recherche doit être privilégié afin de consolider le travail de connaissance, de recherche appliquée et de garantir le socle scientifique de notre action patrimoniale. Il s'agit de susciter l'innovation et d'attirer toujours plus de compétences sur le territoire.

En parallèle, il convient de garantir la qualité du cadre de vie, notamment par la sauvegarde et la restauration de sites patrimoniaux emblématiques ou représentatifs des caractéristiques locales. La promotion des sites s'accompagne d'un maillage de sites complémentaires qui irriguent le territoire.

Enfin, l'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité par ses habitants suppose des actions en profondeur en faveur du patrimoine, remarquable ou plus modeste, matériel ou immatériel. L'animation d'un projet culturel dédié aux patrimoines, la mise en récit du territoire se déclinent en actions de médiation en vue de sensibiliser les publics et de contribuer à la transmission de ces patrimoines, naturels, culturels et paysagers. Le travail engagé autour du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine en réseau (CIAP) doit contribuer à cette valorisation transversale du patrimoine.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Promouvoir la connaissance et la recherche appliquée, à travers l'accueil de chercheurs,
- Développer la sensibilisation au patrimoine à travers une politique de médiation, une politique des publics (différenciés),
- Former et sensibiliser aux enjeux de préservation et de gestion des sites et espaces naturels et patrimoniaux (habitants, professionnels, jeune public, visiteurs),
- Sauvegarder, gérer et préserver les patrimoines culturels, naturels et paysagers,
- Valoriser, dynamiser, mettre en scène et promouvoir les sites patrimoniaux culturels, naturels et paysagers,



-Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Animation et dynamisation du réseau de musées et espaces muséographiques
- Opérations de sauvegarde de sites patrimoniaux
- Mise en récit, mise en tourisme de villages et parcours thématiques
- Création d'un CIAP multisites : création d'une tête de réseau, requalification et valorisation des antennes.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de publications et outils d'interprétation réalisées ; Nombre de sites patrimoniaux et espaces muséographiques qualifiés ; Création du CIAP

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Projet patrimonial du label Pays d'art et d'histoire.

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 2 : La valorisation des ressources économiques pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif stratégique 8. : Mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire

Fiche mesure n° 8.1. : Favoriser l'attractivité du territoire par des outils et services dédiés

-Contexte général :

L'attractivité du territoire dépend de sa capacité à développer son économie, ses emplois, ses services tout en préservant son cadre de vie, mais le territoire doit savoir communiquer autour de son projet et drainer une image « positive ». Pour améliorer l'attractivité vis-à-vis des citoyens, des touristes et des investisseurs, pour promouvoir les services et atouts économiques, la mise en place de techniques de marketing et de communication est donc indispensable. L'objectif vise donc à développer une stratégie de communication et d'information, partagée et mutualisée avec les acteurs du territoire et visant différentes cibles : entreprises, salariés, touristes, habitants... Il s'agira donc de produire des animations et outils communs de promotion du territoire. Un travail préalable sur l'identité territoriale sera nécessaire, avec la mise en valeur de l'offre qui en découle et reposant sur des thèmes forts : la nature, la culture, le patrimoine, le bien-être et la santé, la viticulture, l'économie (présentielle, mais aussi productive par la valorisation des ressources naturelles), les sports, l'offre de proximité dans les villages du territoire.

Des outils et démarches permettant l'accueil des nouveaux arrivants et l'accompagnement dans leur installation professionnelle et personnelle pourront également être soutenus, en particulier dans le domaine économique pour l'accueil de nouvelles entreprises et/ou entrepreneurs.

En matière d'offres touristiques et de loisirs, il s'agira de faire connaître notre offre aux habitants, aux visiteurs des agglomérations voisines et au-delà. Une politique de promotion, de communication et de commercialisation performante passera par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire, autour de ses labels et marques identitaires fortes. Un soutien spécifique devra être apporté en matière de santé, pour maintenir et renforcer une offre de soin suffisante et adaptée au besoin de la population.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Accompagner l'attractivité du territoire et ainsi participer à son dynamisme et à sa compétitivité
- Contribuer à la mise en place de conditions d'accueil répondant aux besoins fondamentaux : emploi, logement, mobilité, accès aux soins mais également sport, loisirs, culture...etc.
- Rendre le territoire plus attractif pour les habitants mais aussi pour tous les publics ciblés
- Donner à voir et promouvoir les atouts du territoire et susciter de nouvelles installations
- Contribuer au maintien de la qualité du cadre de vie.



- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. Améliorer la santé et le bien être des habitants

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Guide d'accueil pour accompagner l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre d'actions engagées. Evolution de la population, des services.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 2. : La valorisation des ressources économiques pour dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif stratégique 8. : Mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire

Fiche mesure n° 8.2.: Consolider, développer et promouvoir le thermalisme, l'offre touristique, sportive et de loisirs

-Contexte général :

Sur le marché très compétitif du tourisme, le premier enjeu d'un territoire rural est de garantir au visiteur un haut niveau de satisfaction sur l'ensemble des services qui participent au séjour. Notre offre doit donc être qualifiée et évoluer pour être plus réactive, plus attractive et mieux segmentée. Ce travail passe par des actions à plusieurs niveaux : qualifier les acteurs, optimiser l'offre d'hébergement, développer l'offre de sports et pleine nature, structurer l'offre oenotouristique, mettre en réseau l'offre de thermalisme et de bien-être, organiser et qualifier l'accueil touristique.

L'objectif est aussi d'impulser, susciter, soutenir et promouvoir des projets publics ou privés liés à l'éco-tourisme, et tenant compte des enjeux environnementaux et climatiques.

Par ailleurs, une politique de promotion, de communication et de commercialisation performante passe par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire. Cependant, au-delà du volet promotionnel, nous sommes persuadés que la valeur ajoutée réside dans la coordination, l'organisation et l'animation des projets touristiques.

Enfin, le territoire, caractérisé par une mosaïque de paysages, à la chance de bénéficier de nombreux sites à forte valeur patrimoniale encore relativement préservés, qui présentent un réel intérêt pour le visiteur. Mais la forte attractivité de ces sites génère une fréquentation qui, en certaines périodes de l'année et sur certains secteurs, peut entraîner des problèmes de circulation, de stationnement, de dégradations, de nuisances tant pour les habitants que pour la biodiversité. Il s'agit donc de réaliser et d'accompagner les opérations permettant la gestion de ces sites et une découverte respectueuse et singulière par l'aménagements d'espaces et d'itinéraires intégrés, adaptés, doux, et de qualité.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Consolider, développer et structurer le thermalisme et les offres touristiques (oenotouristiques, sportives et de loisirs)
- Améliorer l'accueil et les retombées économiques du tourisme sur le territoire
- Adapter l'offre touristiques et de loisirs aux enjeux environnementaux et climatiques
- Accompagner les projets touristiques et de loisirs innovants
- Valoriser les atouts du territoire par la promotion et la mise en marché de l'offre touristique et ainsi développer la notoriété et l'attractivité du territoire
- Pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme



- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. S'adapter au changement climatique. Préserver et développer des emplois de qualité

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Création d'aires de camping-cars
- Création d'activités santé, sport et bien-être en lien avec le thermalisme
- Création de sentiers de randonnées pédestres, VTT et cyclotourisme
- Aménagement et équipement de ports
- Mise en œuvre du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre d'emplois créés ou maintenus. Nombre de projets accompagnés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 3 : Un territoire résilient

Objectif stratégique 9 : Développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques

Fiche mesure n° 9.1 : Informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques

- Contexte général :

Suite à la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en 2015, le territoire s'est engagé dans la transition énergétique à travers la démarche TEPOS « Territoire à Énergie Positive ». Les PCAET locaux, les actions locales et les actions mutualisées à l'échelle du Pays contribuant à la transition énergétique du territoire, s'inscrivent dans les orientations définies par les quatre communautés de communes. Par ailleurs notre économie est très dépendante des ressources naturelles et patrimoniales du territoire. En effet, les grandes filières touristiques, économiques et alimentaires s'appuient toutes sur la valorisation de ces ressources qu'il est donc important de préserver.

Il est maintenant avéré que les conséquences du dérèglement climatique sont inéluctables et que la nécessaire transition écologique et énergétique elle-même entrainera des évolutions sur le territoire, son économie et ses acteurs.

Il apparaît donc qu'il convient non seulement de chercher à éviter l'ingérable en diminuant nos GES (volet atténuation à travers la démarche TEPOS en cours) mais aussi de chercher à gérer l'inévitable en accompagnant les acteurs du territoire dans leurs projets d'adaptation pour anticiper ces changements et ainsi empêcher la mal-adaptation (actions qui accroissent ou déplacent les risques qu'elles étaient censées réduire).

- Objectifs et contenu de la mesure :

Dans une perspective d'accompagnement d'un processus de changement, l'objectif de cette mesure est de mieux connaître les impacts du dérèglement climatique et de la transition écologique et énergétique sur les activités du territoire en particulier dans les domaines touristiques, agricoles. Pour cela il convient d'élaborer et mettre en œuvre une démarche TACCT (Trajection d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) qui a pour objectif de concerter, de mobiliser et de sensibiliser les acteurs du territoire pour qu'ils engagent des actions d'adaptation en toute connaissance de cause.

Il s'agit alors de

- Soutenir les études et état des lieux des vulnérabilités du territoire (sensibilité, exposition et impact) ;
- Définir les seuils, suivre les indicateurs et évaluer les actions d'adaptation ;
- Informer, sensibiliser et accompagner les prestataires économiques du territoire (APN, tourisme, agriculture, etc.) pour faire face à ces changements inéluctables ;
- Mettre en place des actions de communication et des temps d'animation à destination des habitants du territoire et des publics cibles.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

S'adapter au changement climatique, anticiper ses conséquences

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Diagnostics, études : APN et changement climatique, etc.
- Formation/action des prestataires : APN/touristiques, etc.
- Supports pédagogiques d'information, rapports d'impacts
- Actions d'adaptations prioritaires
- Actions spécifiques de sensibilisation aux enjeux de réduction de la consommation et aux enjeux de l'économie circulaire

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026-2027-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nb de diagnostic

Nb de personnes sensibilisées

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 3 : Un territoire résilient

Objectif stratégique 10 : Atténuer le changement climatique

Fiche mesure n° 10.1 Être exemplaire en matière de politique énergétique

- Contexte général :

Suite à la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en 2015, le territoire s'est engagé dans la transition énergétique à travers la démarche TEPOS « Territoire à Énergie Positive ». Les PCAET locaux, les actions locales et les actions mutualisées à l'échelle du Pays contribuant à la transition énergétique du territoire, s'inscrivent dans les orientations définies par les quatre communautés de communes. Dans ce cadre, les acteurs du territoire sont accompagnés dans l'émergence des projets permettant de réduire la consommation d'énergie territoriale et de développer les énergies renouvelables tout en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers locaux.

Rappelons que notre territoire fait face à :

- Un parc de logements vieillissant (notamment dans nos cœurs de villes et villages), faisant supporter un poids conséquent en matière de précarité énergétique et donc de facture énergétique élevée à une frange importante de notre population ;
- Des équipements vieillissants ne répondant pas aux dernières normes de performances énergétiques.

- Objectifs et contenu de la mesure :

Les objectifs de cette mesure sont de :

- Réduire la facture énergétique territoriale et lutter contre la précarité énergétique en favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique ;
- Faire accroître la production d'EnR de toute nature ;
- Accompagner les initiatives publiques et privées locales et plus spécifiquement celles contribuant à gouvernance locale des projets par l'implication des citoyens ;
- Concourir au développement économique, social, écologique et démocratique du territoire.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Contribuer à la transition vers une région à énergie positive.

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Etude, audit et travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Réduction de la pollution lumineuse et optimisation de l'éclairage public : études, diagnostics et travaux de rénovation, mise en conformité et nouveaux équipements (ampoules LED, candélabre, régulateur d'intensité, etc.), schéma lumière, trame noire et préservation des paysages nocturnes ;
- Création d'une maison des énergies renouvelables et alternatives ;
- Mise en œuvre des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux et suivi des actions ;
- Accompagnement et conseils à destination des acteurs privés et publics : Conseil en Énergie Partagé, Guichet Rénov'Occitanie, etc. ;
- Etudes pour l'installation d'EnR, le développement et l'émergence de projet collectif et citoyen (boucle locale d'EnR, autoconsommation collective, circuits-courts et filières locales d'énergie, etc.) ;

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026-2027-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nd de bâtiments communaux étudiés et accompagnés

Nd de schéma

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 3 : Un territoire résilient

Objectif stratégique 10 : Atténuer le changement climatique

Fiche mesure n° 10.2 : Diversifier les solutions de mobilité, s'adapter aux besoins et décarboner une partie des déplacements du territoire

- Contexte général :

Suite à la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en 2015, le territoire s'est engagé dans la transition énergétique à travers la démarche TEPOS « Territoire à Énergie Positive ». Les PCAET locaux, les actions locales et les actions mutualisées à l'échelle du Pays contribuant à la transition énergétique du territoire, s'inscrivent dans les orientations définies par les quatre communautés de communes.

Dans ce cadre, les acteurs du territoire sont accompagnés dans l'émergence des projets permettant de réduire la consommation d'énergie territoriale et de développer les énergies renouvelables tout en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers locaux.

Pour cela les communautés de communes ont impulsé une trajectoire énergétique ambitieuse qui cible notamment la réduction des consommations d'énergie issues du transport comme l'un des axes prioritaires.

Par ailleurs, rappelons que notre territoire fait face à une très forte dépendance à la voiture individuelle et à l'automobile. A titre d'exemple, les flux domicile-travail se font pour 82,8% en voiture sur notre territoire contre 70,5% à l'échelle nationale.

Ainsi, les quatre EPCI ont désigné le Pays comme référent local sur la thématique de la mobilité afin de renforcer et mutualiser les actions en faveur de l'écomobilité sur le périmètre partagé du bassin de mobilité.

Les objectifs de cette mesure sont les suivants :

- Favoriser les mobilités douces, partagées, inclusives et collectives
- Favoriser le développement d'offres touristiques décarbonées ;
- Accompagner la transition énergétique de la flotte de véhicule
- Encourager le développement des services de sobriété des déplacements
- Accompagner le changement de comportement et le développement de service de conseil et d'information à destination de la population.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités douces

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Étude action sur la mobilité et concertation des acteurs et habitants du territoire ;
- Suivi et mise en œuvre du dispositif RézoPouce/Rézo pro et des nouveaux services de mobilité (TAD, TIL, voiture partagée, location et prêt vélo/VAE, pédibus, etc.) ;
- Acquisition de véhicules électriques et bas carbone (voitures, VAE, navettes, auto-car, etc.) ;
- Pôle d'échange multimodal, projet futur de PEM à Magalas
- Etude et développement des infrastructures et équipements : schéma vélo et pistes cyclables, dessertes intermodales, racks vélos, parkings/box sécurisés, etc. ;

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026-2027-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 3 : Un territoire résilient

Objectif stratégique 1: Réduire la vulnérabilité du territoire

Fiche mesure n° 11.1 Anticiper la gestion de l'eau et la préservation des ressources naturelles

Un constat fort, valable pour la très grande majorité du tissu économique, est le rôle que jouent les ressources naturelles et patrimoniales dans l'économie du territoire. Les grandes filières touristiques, économiques et alimentaires s'appuient toutes sur la valorisation de ces ressources qu'il est donc important de préserver.

Notre territoire fait face à une ressource en eau mise sous pression. Les études et données de 2017 donnent un déficit net d'étiage d'environ 85 000 m3 sur l'Orb, 46 000 m3 sur la Mare, 323 000 m3 sur le Jaur et 479 000 m3 sur le Vernazobres (cf SAGE Orb-Libron). Le sujet de la ressource en eau (capacité d'exhaure) concerne un grand nombre de nos communes et intercommunalités.

Les objectifs de cette mesure sont les suivants :

- travailler sur le renouvellement des réseaux. L'objectif sera d'apporter des réponses pour accompagner les structures (syndicats ou communautés) à réfléchir sur la ressource en eau disponible, en travaillant sur des schémas directeurs, en anticipant la gestion, la ressource (captage, irrigation, eau brute) en mettant en œuvre une politique d'économie de l'eau, notamment en modernisant le réseau d'adduction.
- aider nos concitoyens à diminuer leur consommation. L'objectif sera de favoriser l'échange et la communication avec les habitants pour les sensibiliser aux problématiques de consommation.
- encourager de nouvelles pratiques agricoles pour une meilleure qualité de l'eau, en préservant la qualité de l'eau par la mise aux normes de certaines stations d'épuration, la gestion et l'animation du foncier proche des cours d'eau.
- rechercher de nouvelles ressources sur le territoire, en sécurisant notre alimentation en eau potable par un maillage intercommunal à long terme.
- maintenir la qualité de l'environnement par une gestion durable des ressources

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

Les actions pourront être celles-ci :

- Travaux d'aménagements de sécurisation et de validation du réseau
- Alimentation en eau potable
- Stations d'épuration
- Création d'aires mixtes de remplissage et de rinçage
- Création de cuves de stockage des eaux de pluie
- Gestion de la ressource
- Optimisation de l'irrigation
- Lutte contre les inondations : aménagements et prévention (limiter l'artificialisation, ...)
- Mise en place d'actions de communication et de temps d'animation à destination des habitants et des acteurs du monde agricoles

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026-2027-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Enjeu partagé 3 : Un territoire résilient

Objectif stratégique 11 : Réduire la vulnérabilité du territoire

Fiche mesure n° 11.2 Anticiper la gestion des déchets et l'impact environnemental des pollutions

-Contexte général :

Un constat fort, valable pour la très grande majorité du tissu économique, est le rôle que jouent les ressources naturelles et patrimoniales dans l'économie du territoire. Les grandes filières touristiques, économiques et alimentaires s'appuient toutes sur la valorisation de ces ressources qu'il est donc important de préserver.

Notre territoire fait face à une production de déchets ménagers encore trop conséquente. Il est important d'engager des actions afin de participer à l'effort que doit effectuer le département de l'Hérault pour baisser sa production de Déchets Ménagers et Assimilés dont le chiffre, en 2017, est supérieur à la moyenne régionale (667 kg/hab/an contre 620 à l'échelle de l'Occitanie). Le territoire a une politique volontariste sur le compostage et les déchets verts ; la tarification incitative est déjà en vigueur sur une partie du territoire.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- réduire la production de déchets non valorisables pour limiter les impacts écologiques, financiers et fiscaux afin de détourner de nombreux tonnages de déchets résiduels de l'enfouissement ou de l'incinération
- Poursuivre l'engagement en faveur du détournement et de la valorisation des biodéchets
- adapter le financement du service public de collecte et traitement des déchets.
- rénover et réhabiliter les équipements et structures de collecte afin d'anticiper l'accroissement de population,
- identifier et limiter les pollutions sur l'environnement



- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

- Liste prévisionnelle des projets concernés par cette mesure

- Une gestion efficiente des bio-déchets par la création de plateformes de compostage collectives, et/ou unités de valorisation énergétique, renforcement du parc de composteurs individuels, collecte des biodéchets ciblée par producteur...
- Développement de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles et autres flux en centre bourg, réduction des fréquences de collecte
- Modernisation des déchetteries et centres de tri
- Tarification incitative
- Développement des programmes de prévention
- Optimisation de prévention puis de la gestion des déchets verts
- Problématique des pneus
- Poursuivre la coopération dans des projets coopératifs de prévention et de gestion des déchets

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Mise en œuvre de la mesure en 2023 puis 2024 - 2025 - 2026-2027-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :